



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE REGION ILE
DE FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-027-2017-01

PUBLIÉ LE 20 JANVIER 2017

Sommaire

Agence régionale de santé

IDF-2017-01-12-004 - Arrêté n° 5/ARSIDF/LBM/2016 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi sites « LABORATOIRE BIOPATH », sis 3-5, rue du Port aux Lions à CHARENTON-LE-PONT (94220). (10 pages) Page 3

IDF-2017-01-20-006 - ARRÊTE N° DOS-2017-17 Portant agrément de la SASU AMBULANCES SEINE & OISE (2 pages) Page 14

IDF-2017-01-19-004 - ARRETE N°DOS/AMBU/OFF/2017-001 CONSTATANT LA CESSATION DEFINITIVE D'ACTIVITE D'UNE OFFICINE DE PHARMACIE (2 pages) Page 17

Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France (DRAC)

IDF-2017-01-02-022 - Arrêté d'inscription au titre des monuments historiques d'un menhir situé au lieu-dit Gaillonnet " Le gros Murger" à Seraincourt (Val d'Oise) (3 pages) Page 20

IDF-2017-01-05-003 - Arrêté de RADIATION d'un arrêté d'inscription au titre des monuments historiques de l'enseigne " A la biche " d'un boutique située dans le IVe arrondissement de Paris (3 pages) Page 24

Direction régionale des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi

IDF-2017-01-19-003 - Décision n° 2017-004 du 19 janvier 2017 portant délimitation des sections d'inspection du travail du Val d'Oise (37 pages) Page 28

Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement

IDF-2017-01-20-001 - A R R E T E accordant à la SAS LES GRANDS CHAMPS DEVELOPPEMENT l'agrément institué par l'article R.510-1 du code de l'urbanisme (3 pages) Page 66

IDF-2017-01-20-002 - A R R E T E accordant à la SAS LES GRANDS CHAMPS DEVELOPPEMENT l'agrément institué par l'article R.510-1 du code de l'urbanisme (3 pages) Page 70

Préfecture de la région d'Ile-de-France

IDF-2017-01-20-004 - Arrêté portant nomination des membres du comité de gestion des poissons migrateurs du bassin Seine-Normandie (4 pages) Page 74

Préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris

IDF-2017-01-20-005 - Arrêté portant attribution de la médaille de bronze de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif (contingent départemental) – promotion du 1er janvier 2017 (3 pages) Page 79

IDF-2017-01-19-006 - Arrêté signé portant prorogation de la convention constitutive du groupement d'intérêt public dénommé mission locale intercommunale d'Asnières-sur-Seine Villeneuve-la-Garenne (2 pages) Page 83

Agence régionale de santé

IDF-2017-01-12-004

Arrêté n° 5/ARSIDF/LBM/2016 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi sites « LABORATOIRE BIOPATH », sis 3-5, rue du Port aux Lions à CHARENTON-LE-PONT (94220).

Arrêté n° 5/ARSIDF/LBM/2016

portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi sites « LABORATOIRE BIOPATH », sis 3-5, rue du Port aux Lions à CHARENTON-LE-PONT (94220).

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France,

Vu le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 modifiée portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 69 ;

Vu la loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale ;

Vu la loi n° 90-1258 du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé et aux sociétés de participations financières de professions libérales ;

Vu le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 208,

Vu le décret n°2016-46 du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale ;

Vu le décret n°2016-44 du 26 janvier 2016 relatif aux sociétés exploitant un laboratoire de biologie médicale privé et aux sociétés de participation financières de profession libérale de biologistes médicaux ;

Vu le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;

Vu l'arrêté n°DS-2016/148 du 29 décembre 2016 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Monsieur Didier JAFFRE, Directeur de l'offre de soins, et à différents collaborateurs ;

Vu le courriel reçu le 29 novembre 2016 et complété les 16 et 20 décembre 2016, de Madame Julie JONTE, représentante légale du laboratoire de biologie médicale « BIOPATH », exploité

par la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « BIOPATH », sise 3-5, rue du Port aux Lions à CHARENTON-LE-PONT (94220), en vue de la modification de son autorisation administrative préexistante afin de prendre en compte :

- les démissions de Mesdames Jeanne-Marie CRUCQ, Michèle LEFEBVRE, Myriam NAHMANI et de Messieurs Ahmad ISMAIL, Guillaume RECIPON de leurs fonctions de biologistes médicaux du laboratoire de biologie médicale exploité par ladite société ;
- la nomination de Monsieur Hervé LECHAT à la fonction de biologiste médical du laboratoire de biologie médicale exploité par ladite société ;

Considérant que la fermeture du site, sis 22, grande rue Charles de Gaulle à NOGENT- SUR-MARNE (94130), et l'ouverture concomitante au public du site, sis 19-21, grande rue Charles de Gaulle à NOGENT- SUR- MARNE (94130), sont reportées au 1^{er} mars 2017 ;

Considérant que le laboratoire de biologie médicale « BIOPATH » est autorisé à fonctionner sous le numéro 94-124, par arrêté n° 133/ARSIDF/LBM/2016 du 25 novembre 2016 ;

ARRÊTE

Article 1 : Le laboratoire de biologie médicale dont le site principal est situé au 3-5, rue du Port aux Lions, 94220 CHARENTON-LE-PONT, codirigé par :

- Madame Julie JONTE, médecin, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Fabrice HAYOUN, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Michèle BERDAH, pharmacien, biologiste-coresponsable,

exploité par la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « BIOPATH », sise 3-5 rue du Port aux Lions 94220 CHARENTON-LE-PONT, agréée sous le n°94-03, enregistrée dans le fichier **FINESS EJ sous le n° 94 001 889 8**, est autorisé à fonctionner sous le n° 94-214 sur les quarante sites listés ci-dessous :

CHARENTON-LE-PONT siège social, site principal
3-5, rue du Port aux Lions à CHARENTON-LE-PONT (94220)

Ouvert au public,

Pratiquant les activités suivantes : microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie).

N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 001 894 8

PARIS

82, avenue de Suffren à PARIS (75015)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 004 970 2

PARIS

31, rue d'Auteuil à PARIS (75016)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 004 971 0

PARIS

1-3, rue Nicolo à PARIS (75016)

Ouvert au public,

Pratiquant les activités suivantes : microbiologie (parasitologie-mycologie), immunologie (dosage d'interféron gamma spécifique du complexe M. tuberculosis).

N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 004 973 6

PARIS

10, rue de Chaillot à PARIS (75116)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 004 972 8

PARIS

1, rue de Chaillot à PARIS (75116)

Fermé au public,

Pratiquant les activités suivantes : biochimie (biochimie générale et spécialisée, pharmacologie-toxicologie), hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), microbiologie (sérologie infectieuse).

N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 005 122 9

PONTAULT-COMBAULT

5, rue de l'Orme au Charron à PONTAULT-COMBAULT (77340)

Ouvert au public,

Pratiquant les activités suivantes : microbiologie (virologie).

N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 897 6

ROISSY-EN-BRIE

14, rue Antoine Lavoisier à ROISSY-EN-BRIE (77680)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 898 4

AUBERVILLIERS

20 bis, boulevard Anatole France à AUBERVILLIERS (93300)

Ouvert au public,

Pratiquant les activités suivantes : biochimie (biochimie générale et spécialisée, pharmacologie-toxicologie), hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie).

N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 379 1

AUBERVILLIERS

168, rue Danielle Casanova à AUBERVILLIERS (93300)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 380 9

AULNAY-SOUS-BOIS

20, boulevard du Général Galliéni à AULNAY-SOUS-BOIS (93600)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 381 7

LE BOURGET

20-22, avenue Francis de Pressensé à LE BOURGET (93350)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 384 1

VILLEPINTE

14, place de la Gare à VILLEPINTE (93420)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 387 4

LA VARENNE SAINT-HILAIRE

121, boulevard de Champigny à LA VARENNE SAINT- HILAIRE (94210)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 001 916 9

FONTENAY-SOUS-BOIS

11, avenue du Val de Fontenay à FONTENAY- SOUS- BOIS (94120)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 001 902 9

BRY-SUR-MARNE

6, avenue des Frères Lumière à BRY- SUR- MARNE (94360)

Fermé au public,

Pratiquant les activités suivantes : biochimie (biochimie générale et spécialisée, pharmacologie-toxicologie), hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), immunologie (allergie, auto-immunité), microbiologie (sérologie infectieuse).

N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 001 898 9

LE PLESSIS-TREVISE

3-5, rue des Ambalais à LE PLESSIS- TREVISE (94420)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 001 907 8

BOBIGNY

25, boulevard Lénine à BOBIGNY (93000)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 382 5

BOBIGNY

Centre Commercial Bobigny 2 – 2, boulevard Maurice Thorez à BOBIGNY (93000)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 383 3

NOISY-LE-SEC

92bis, rue Jean Jaurès à NOISY- LE- SEC (93130)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 385 8

PARIS

83, rue de l'Ourcq à PARIS (75019)

Ouvert au public,

Pratiquant les activités suivantes : biologie de la reproduction (spermiologie diagnostique).

N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 004 974 4

VITRY-SUR-SEINE

12, rue des Noriets à VITRY- SUR- SEINE (94400)

Ouvert au public,

Pratiquant les activités suivantes : hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), biologie de la reproduction (spermiologie diagnostique, activités biologiques d'assistance médicale à la procréation).

N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 001 912 8

YERRES

29, rue de l'Abbaye à YERRES (91330)

Ouvert au public,

Pratiquant les activités suivantes : biochimie (biochimie générale et spécialisée, pharmacologie-toxicologie), hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie, sérologie infectieuse).

N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 001 951 2

ATHIS-MONS

16, rue d'Ablon à ATHIS- MONS (91200)

Ouvert au public,

Pratiquant les activités suivantes : hématologie (hématocytologie).

N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 001 953 8

MONTGERON

87, avenue de la République à MONTGERON (91230)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 001 952 0

DRAVEIL

141, avenue Henri Barbusse à DRAVEIL (91210)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 001 954 6

CORBEIL-ESSONNES

28, rue de Paris à CORBEIL- ESSONNES (91100)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 001 955 3

BRUNOY

3, boulevard Charles de Gaulle – Centre Commercial Talma à BRUNOY (91800)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 001 956 1

LA QUEUE-EN-BRIE
19, rue Jean Jaurès à LA QUEUE- EN -BRIE (94510)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 206 4

SAINT-DENIS
100-102, rue Gabriel Péri à SAINT- DENIS (93200)
Ouvert au public,
Pratiquant les activités suivantes : biologie de la reproduction (spermiologie diagnostique).
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 386 6

VALENTON
21, rue du Colonel Fabien à VALENTON (94460)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 225 4

CHARENTON-LE-PONT
63, rue de Paris à CHARENTON-LE-PONT (94220)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 235 3

SAINT-MAURICE
5, rue Edmond Nocard à SAINT- MAURICE (94410)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 236 1

MAISONS-ALFORT
63, avenue du Général Leclerc à MAISONS-ALFORT (94700)
Ouvert au public,
Pratiquant les activités suivantes : microbiologie (parasitologie-mycologie).
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 244 5

MAISONS-ALFORT
82, avenue Gambetta à MAISONS-ALFORT (94700)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 245 2

MAISONS-ALFORT
29, avenue de la République à MAISONS-ALFORT (94700)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 246 0

CHARENTON-LE-PONT
139, rue de Paris à CHARENTON-LE-PONT (94220)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 247 8

PARIS

26, rue de Meaux à PARIS (75019)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 005 751 5

BRY-SUR-MARNE

53, boulevard du Général Galliéni à BRY- SUR- MARNE (94360)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 255 1

NOGENT-SUR-MARNE jusqu'au 1^{er} mars 2017

22, grande rue Charles de Gaulle à NOGENT- SUR- MARNE (94130)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 145 4

NOGENT-SUR-MARNE à compter du 1^{er} mars 2017

19-21, grande rue Charles de Gaulle à NOGENT- SUR- MARNE (94130)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 145 4

Les cinquante-huit biologistes médicaux exerçant sont les suivants, parmi lesquels quarante-deux sont associés dont trois sont coresponsables :

- Madame Julie JONTE, médecin, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Fabrice HAYOUN, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Michèle BERDAH, pharmacien, biologiste-coresponsable,

- Madame Farriddine ABDALLAH, pharmacien, biologiste médical,
- Monsieur Hussein AMMAR, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Hélène AUBRY-DAMON, médecin, biologiste médical,
- Madame Catherine AYMARD, pharmacien, biologiste médical,
- Monsieur Frédéric AYMARD, pharmacien, biologiste médical,
- Monsieur Pierre BAGROS, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Anne BEAUCHAMP-NICOUD, médecin, biologiste médical,
- Madame Christine BONNEFOY, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Marielle BONNET, médecin, biologiste médical,
- Madame Isabelle BORREL, pharmacien, biologiste médical,
- Monsieur Farid BOUTOUCHENT, médecin, biologiste médical,
- Madame Brigitte COHEN, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Isabelle CZERKIEWICZ, médecin, biologiste médical,
- Madame Cécile DE CARVALHO, médecin, biologiste médical,
- Monsieur Mohamed DJELLEL, pharmacien, biologiste médical,
- Monsieur Robert DOSBAA, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Alice DUFOUGERAY, pharmacien, biologiste médical,
- Monsieur Cyril FAUCHER, pharmacien, biologiste médical,
- Monsieur Stephan GALATI, médecin, biologiste médical,
- Monsieur Marc GAUTIER, médecin, biologiste médical,
- Monsieur Mahmoud-Lane HAJ DARWICH, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Sophie HASSAN-ABITBOL, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Sarah HENQUET, pharmacien, biologiste médical,

- Madame Catherine JACQUIER, pharmacien, biologiste médical,
- Monsieur Guillaume JEANNE, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Sylvie KERISIT, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Anne LE DU, pharmacien, biologiste médical,
- **Monsieur Hervé LECHAT, pharmacien, biologiste médical,**
- Madame Anne LY BEVOUT, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Raymonde MAROTTE, pharmacien, biologiste médical,
- Monsieur Arnaud MAUDRY, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Fabienne MAURICE TREBAOL, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Martine MESGUICH, pharmacien, biologiste médical,
- Monsieur Philippe MORGADO, médecin, biologiste médical,
- Monsieur Jérôme MOTOL, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Noémie NICOLAS, pharmacien, biologiste médical,
- Monsieur Philippe NOEL, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Latifa NOUSSAIR, médecin, biologiste médical,
- Madame Maddalena PARENTI, médecin, biologiste médical,
- Madame Anne PELLEGRIN, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Pascale PIVERT-RAUD, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Marie-Christine PLAGNARD, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Annabelle POTURA, pharmacien, biologiste médical,
- Monsieur Philippe RABOUINE, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Emma RAPOPORT, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Anne RIQUIER, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Valérie ROBIN, médecin, biologiste médical,
- Monsieur Stanislas ROUY, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Myriam ROY, médecin, biologiste médical,
- Madame Isabelle ROZET PIALES, pharmacien, biologiste médical,
- Monsieur Kamal SAYAH, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Martine SUDRIES, médecin, biologiste médical,
- Monsieur Khalid TABAOUTI, médecin, biologiste médical,
- Madame Anne TACHET des COMBES, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Anne-Marie ZACCARINI, pharmacien, biologiste médical.

La répartition du capital social de la SELAS « BIOPATH » est la suivante :

Nom des associés	Actions	Droits de vote
M. Farridine ABDALLAH	2 753	2 753
M. Hussein AMMAR	19 092	19 092
Mme Hélène AUBRY-DAMON	13 799	13 799
Mme Catherine AYMARD	20 276	20 276
M. Frédéric AYMARD	20 276	20 276
M. Pierre BAGROS	56	56
Mme Anne BEAUCHAMP-NICOUD	21 511	21 511
Mme Michèle BERDAH	2	2
Mme Christine BONNEFOY	1	1
Mme Marielle BONNET	38 250	38 250
M. Farid BOUTOUCHENT	1	1
Mme Brigitte COHEN	1	1
Mme Cécile DE CARVALHO	3 235	3 235
Mme Alice DUFOUGERAY	1	1
M. Cyril FAUCHER	10 228	10 228
M. Stephan GALATI	4 133	4 133

M. Marc GAUTIER	11 215		11 215
Mme Sophie HASSAN-ABITBOL	26 163		26 163
M. Fabrice HAYOUN	1		1
M. Guillaume JEANNE	27 831		27 831
Mme Julie JONTE	1		1
SPFPL JONTE	1 441 126		1 441 126
Mme Sylvie KERISIT	261		261
Mme Anne LE DU	13 819		13 819
Mme Anne LY-BEVOUT	522		522
SPFPL MAKOM	314 420		314 420
Mme Raymonde MAROTTE	23 356		23 356
M. Arnaud MAUDRY	3 571		3 571
SPFPL MBJ	192 571		192 571
Mme Fabienne MAURICE TREBAOL	1		1
Mme Martine MESGUICH	1		1
M. Philippe MORGADO	1		1
M. Jérôme MOTOL	3 726		3 726
Mme Noémie NICOLAS	2 001		2 001
Mme Pascale PIVERT-RAUD	1		1
Mme Annabelle POTURA	1		1
M. Philippe RABOUINE	1		1
Mme Emma RAPOPORT	601		601
M. Stanislas ROUY	68 421		68 421
Mme Myriam ROY	1		1
Mme Isabelle ROZET PIALES	1		1
M. Kamal SAYAH	1		1
M. Khalid TABAOUTI	1		1
Mme Anne TACHET des COMBES	3 001		3 001
S/Total biologistes médicaux en exercice	2 286 232	72,1 %	2 286 232
Mme Jeanne-Marie CRUCQ	1		1
Mme Marja EL KHOURI	1		1
SPFPL TARDY, personne morale	92 370		92 370
S/Total personnes morales ou physiques extérieures exerçant la profession de biologiste médical	92 372	2,9 %	92 372
M. Eric BIJAOUÏ, tiers porteur	24 993		24 993
SARL MKBA FINANCES, tiers porteur	186 221		186 221
SARL PJP INVESTISSEMENT, tiers porteur	574 608		574 608
Mme Valérie SUERE KISASONDI, tiers porteur	6 956		6 956
S/Total associés extérieurs non biologistes médicaux	792 778	25 %	792 778
Total du capital social de la SELAS BIOPATH	3 171 382	100 %	3 171 382

Article 2 : L'arrêté n°133/ARSIDF/LBM/2016 du 25 novembre 2016 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale, sis 3-5, rue du Port aux Lions à CHARENTON-LE-PONT (94220) est abrogé.

Article 3 : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

Article 4 : Le Directeur du Pôle ambulatoire et services aux professionnels de santé de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 12 janvier 2017

Pour le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France,
et par délégation,

Le Directeur du pôle ambulatoire et
services aux professionnels de santé,

Signé

Pierre OUANHNON

Agence régionale de santé

IDF-2017-01-20-006

**ARRÊTE N° DOS-2017-17 Portant agrément de la SASU
AMBULANCES SEINE & OISE**

ARRETE N° DOS-2017-17

**Portant agrément de la SASU AMBULANCES SEINE & OISE
(78700 Conflans Sainte-Honorine)**

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

- VU le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6311-1 à L.6311-2, L.6312-1 à L.6312-5, L.6313-1, R.6312-1 à R.6312-23, R.6312-29 à R.6312-43, R.6313-5 à R.6313-7-1 ;
- VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de monsieur Christophe DEVYS, conseiller d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 17 août 2015 ;
- VU l'arrêté ministériel du 21 décembre 1987 modifié relatif à la composition du dossier d'agrément des personnes effectuant des transports sanitaires terrestres et au contrôle des véhicules affectés aux transports sanitaires ;
- VU l'arrêté ministériel du 10 février 2009 modifié fixant les conditions exigées pour les véhicules et les installations matérielles affectés aux transports sanitaires terrestres ;
- VU l'arrêté n° DS-2016/148 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 29 décembre 2016, portant délégation de signature à monsieur Didier JAFFRE Directeur de l'offre de soins, et à certains de ses collaborateurs ;
- VU le dossier de demande d'agrément présenté par la SASU AMBULANCES SEINE & OISE sise 61, boulevard Troussel à Conflans Sainte-Honorine (78700) dont le président est monsieur Mustapha HADDOU AMAR ;

CONSIDERANT la conformité du dossier de demande d'agrément, des installations matérielles, des véhicules et des équipages, aux dispositions du code de la santé publique et des arrêtés ci-dessus visés relatifs à la composition du dossier d'agrément et fixant les conditions exigées pour les véhicules et les installations matérielles affectés aux transports sanitaires terrestres ;

CONSIDERANT la conformité des installations matérielles, aux normes définies par l'arrêté du 10 février 2009 modifié ci-dessus visé ainsi qu'aux normes d'hygiène et de salubrité, constatée le 10 juin 2016 par les services de l'ARS Ile-de-France ;

CONSIDERANT la conformité des véhicules de transports sanitaires, aux normes définies par l'arrêté du 10 février 2009 modifié ci-dessus visé, constatée le 28 juillet 2016 par les services de l'ARS Ile-de-France ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : La SASU AMBULANCES SEINE & OISE sise 61, boulevard Troussel à Conflans Sainte-Honorine (78700) dont le président est monsieur Mustapha HADDOU AMAR est agréée sous le n° ARS-IDF-TS/075 à compter de la date du présent arrêté.

ARTICLE 2 : La liste des véhicules et des personnels composant les équipages est précisée en annexe au présent arrêté.

ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de monsieur le Directeur général de l'Agence régionale de santé, sise 35 rue de la gare, Le Millénaire 2, 75935 Paris CEDEX 19.

Un recours contentieux peut également être déposé auprès du tribunal administratif compétent.

Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour l'intéressé ou de sa publication pour les tiers.

Ces recours n'ont pas pour effet de suspendre le caractère exécutoire de la présente décision.

ARTICLE 4 : Le Directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs des services de l'État.

Bobigny, le **20 JAN. 2017**

P/Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France
P/La Responsable du service régional
des transports sanitaires

Adjointe Service Régional
des Transports Sanitaires


Sabrina SAHLI

Agence régionale de santé

IDF-2017-01-19-004

**ARRETE N°DOS/AMBU/OFF/2017-001
CONSTATANT LA CESSATION DEFINITIVE
D'ACTIVITE D'UNE OFFICINE DE PHARMACIE**

**ARRETE N°DOS/AMBU/OFF/2017-001
CONSTATANT LA CESSATION DEFINITIVE D'ACTIVITE D'UNE OFFICINE DE
PHARMACIE**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE

- VU le code de la santé publique et notamment ses articles L. 5125-7, R.5125-30 et R.5132-37 ;
- VU le décret du 1^{er} juillet 2015 nommant Monsieur Christophe DEVYS Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;
- VU l'arrêté n° DS-2016/148 du 29 décembre 2016, publié le 9 janvier 2017, portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Monsieur Didier JAFFRE, Directeur de l'offre de soins et à plusieurs de ses collaborateurs ;
- VU l'arrêté du 1^{er} février 1944, portant octroi de la licence n°91#000327 aux fins de création d'une officine de pharmacie, sise 6 Rue Charles de Gaulle à SAINT-CHERON (91530) ;
- VU le courrier en date du 30 décembre 2016 par lequel Madame Evelyne DUMOUTIER, épouse VINCENT, déclare cesser définitivement l'exploitation de l'officine sise 6 Rue Charles de Gaulle à SAINT-CHERON (91530) dont elle est titulaire et restitue la licence correspondante ;


CONSIDERANT que le pharmacien déclare cesser définitivement l'activité de l'officine dont elle est titulaire à compter du 31 décembre 2016 ;

ARRETE

ARTICLE 1er : La cessation définitive d'activité depuis le 31 décembre 2016 de l'officine de pharmacie exploitée par Madame Evelyne DUMOUTIER, épouse VINCENT, sise 6 Rue Charles de Gaulle à SAINT-CHERON (91530) est constatée.

La licence n°91#000327 est caduque à compter de cette date.

ARTICLE 2 : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.



ARTICLE 3 : Le directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris le 19 janvier 2017

Pour le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France
et par délégation,

Le Directeur du Pôle ambulatoire
et services aux professionnels de santé,

Signé

Pierre OUANHNON

Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France
(DRAC)

IDF-2017-01-02-022

Arrêté d'inscription au titre des monuments historiques
d'un menhir situé au lieu-dit Gaillonnet " Le gros Murger" à
Seraincourt (Val d'Oise)

PRÉFET DE LA RÉGION D'ILE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N° 2017-01-02-012

Portant inscription au titre des monuments historiques du menhir situé 6 rue de la Montcient, au lieu-dit Gaillonnet « Le Gros Murger », à SERAINCOURT (Val d'Oise)

**LE PREFET DE LA REGION D'ILE DE FRANCE
PREFET DE PARIS
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

VU le code du patrimoine, livre VI, titres I et II ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et des sites d'Ile-de-France entendue en sa séance du 30 juin 2016 ;

CONSIDERANT que le mégalithe de SERAINCOURT est associé à un contexte archéologique contemporain quasi-intact et, qu'en ce sens, il présente une opportunité exceptionnelle pour la recherche scientifique sur la période néolithique ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} -. Est inscrit au titre des monuments historiques le menhir, situé 6 rue de la Montcient, au lieu-dit Gaillonnet « Le Gros Murger », à SERAINCOURT (Val d'Oise) sur la parcelle 29 d'une contenance de 62 a, figurant au cadastre section AM, ainsi que le sol dans un rayon de 5 mètres autour de lui, tel que délimité par un liséré rouge sur le plan ci-annexé.

ARTICLE 2-. Le présent arrêté, dont une copie sera adressée sans délai à la Ministre de la Culture et de la Communication, sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

.../...

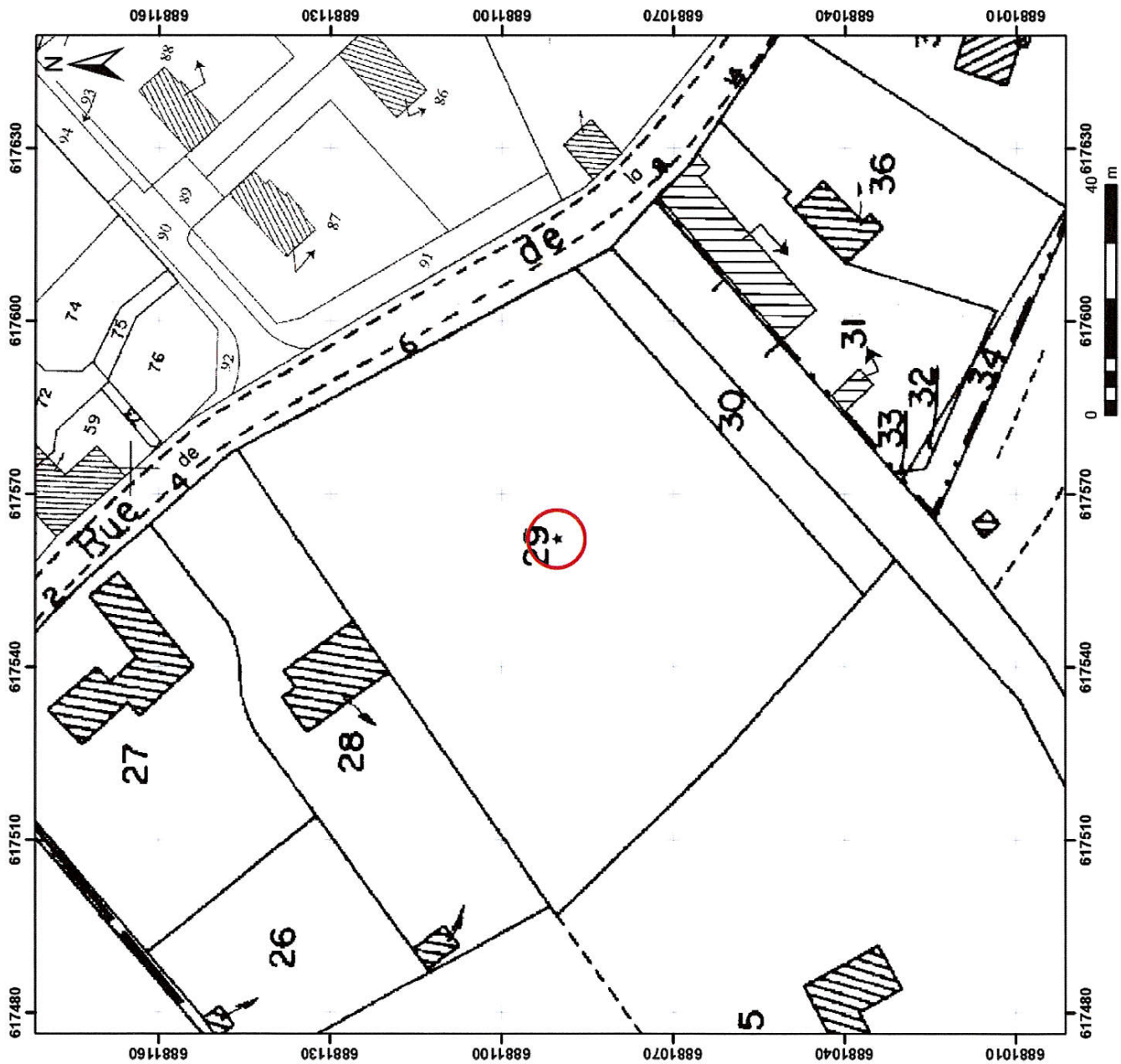
ARTICLE 3-. Il sera notifié au préfet du Val d'Oise, au Maire de SERAINCOURT et au propriétaire, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à PARIS, le - 2 JAN. 2017

Le Préfet de la Région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris


Jean-François CARENCO

★
Emplacement
du menhir



Le Préfet de la Région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris

Jean François Carencio
Jean François CARENCIO

PLAN ANNEXÉ A L'ARRÊTÉ N°17-01-02-012
PORTANT INSCRIPTION AU TITRE DES
MONUMENTS HISTORIQUES DU
MENHIR ET DU SOL DANS UN RAYON
DE 5 MÈTRES AUTOUR DE LUI, SITUÉ
6 RUE DE LA MONTCIENT A
SERAINCOURT (VAL D'OISE)

Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France
(DRAC)

IDF-2017-01-05-003

Arrêté de RADIATION d'un arrêté d'inscription au titre
des monuments historiques de l'enseigne " A la biche "
d'un boutique située dans le IV^e arrondissement de Paris



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION D'ILE-DE-FRANCE

2017-01-05-002

A R R Ê T É N° 2016-

portant radiation de l'inscription au titre des monuments historiques de l'enseigne «A la Biche » de la boutique sise 120 rue Saint-Martin à PARIS (4^e) ;

**LE PREFET DE LA REGION D'ILE DE FRANCE
PREFET DE PARIS
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DANS L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

VU le code du patrimoine, livre VI, titres I et II ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu l'arrêté, en date du 24 mars 1928, portant inscription au titre des monuments historiques de l'enseigne « A la Biche » de la boutique sise 120 rue Saint-Martin à PARIS (4^e) ;

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et des sites entendue en sa séance du 30 juin 2016 ;

VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

CONSIDERANT que l'immeuble sis 120 rue Saint-Martin à Paris, 4^e arr., dont l'enseigne inscrite à l'Inventaire des Monuments Historiques le 24 mars 1928, a disparu en 1936 lors de la démolition de l'îlot insalubre n°1 du Plateau Beaubourg, que son emplacement est actuellement occupé par la place Georges Pompidou et que la persistance de l'arrêté de protection du 24 mars 1928 génère un périmètre de protection infondé ;

.../...

ARRÊTE

ARTICLE 1er-. Est radiée de l'inscription au titre des monuments historiques l'enseigne « A la biche » de la boutique placée sur la façade de l'immeuble sis 120 rue Saint-Martin et 59 rue Simon-le-Franc à Paris, 4^e arr., autrefois situé sur l'actuelle parcelle n°64 figurant au cadastre section AB, tel que signalé par un point rouge sur le plan ci-annexé, dont l'emplacement est aujourd'hui occupé par la place Georges Pompidou.

ARTICLE 2-. Le présent arrêté, dont une copie sera adressée sans délai à la Ministre de la Culture et de la Communication, sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

ARTICLE 3-. Il sera notifié à la Préfète, Secrétaire Générale de la Préfecture de la région d'Ile-de-France, Préfecture de Paris, à la Maire de Paris et aux intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à PARIS, le - 5 JAN. 2017

Le Préfet de la Région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris


Jean-François CARENCO



Plan annexé à l'arrêté portant radiation de
 l'inscription au titre des monuments
 historiques n° 2017-01-03-002

En date du - 5 JAN. 2017

Préfet de la Région d'Ile-de-France,
Jean-François Carengo

Jean-François CARENCO

Direction régionale des entreprises, de la concurrence et de
la consommation, du travail et de l'emploi

IDF-2017-01-19-003

Décision n° 2017-004 du 19 janvier 2017 portant
délimitation des sections d'inspection du travail du Val
d'Oise

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU DIALOGUE SOCIAL

DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION,
DU TRAVAIL, ET DE L'EMPLOI D'ÎLE DE FRANCE

Décision n° 2017-004 du 19 janvier 2017
relative à la localisation et à la délimitation des unités de contrôle
et des sections d'inspection du travail de l'unité départementale du Val d'Oise

La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Île de France soussignée,

Vu l'article R 8122-6 du code du travail,

Vu les décrets 2008-1503 et 2008-1510 du 30 décembre 2008 relatifs à la fusion des services d'inspection du travail,

Vu le décret 2014-359 du 20 mars 2014 relatif à l'organisation du système d'inspection du travail,

Vu l'arrêté ministériel du 15 décembre 2015 portant création et répartition des unités de contrôle de l'inspection du travail,

Vu l'avis du Comité Technique Régional d'Île de France en date du 15 juillet 2014 ;

DECIDE

Article 1

L'unité départementale du Val d'Oise comprend 3 unités de contrôle (UC n°1, UC n°2 et UC n°3) composées de 34 sections d'inspection du travail sises Immeuble Atrium, 3 boulevard de l'Oise, 95014 CERGY PONTOISE.

Chaque section a compétence pour le contrôle de tous les établissements de l'ensemble des secteurs professionnels (y compris agricoles) au sein d'un territoire délimité par communes et/ou par rues, à l'exception :

- Des établissements de transports routiers dont les activités sont déterminées par les codes NAF 49.31Z, 49.39A, 49.39B, 49.41A, 49.41B, 49.41C, 49.42Z, 52.29A, 52.29B, 53.20Z, relevant de la compétence des sections 1-5, 2-4, 2-10 et 3-8 . Cette compétence s'étend aux établissements intervenant au sein de ces établissements de transports (entreprises extérieures, chantiers de bâtiment...).

- Des activités exercées sur l'ensemble des plateformes aéroportuaires de Roissy et du Bourget, qui relèvent de la compétence de l'unité de contrôle interdépartementale n° 5 de Seine Saint Denis.

La répartition des rues d'Argenteuil entre les sections 1-1, 1-2 et 1-5, des rues de Bezons entre les sections 1-9, 1-10 et 1-11, des rues de Cergy entre les sections 3-2, 3-3 et 3-4, des rues de Garges les Gonesse entre les sections 2-1 et 2-7, des rues de Gonesse entre les sections 2-10, 2-12 et 2-13, des rues de Goussainville entre les sections 2-2 et 2-5, des rues de Roissy en France entre les sections 2-4 et 2-12, des rues de Saint Ouen l'Aumône entre les sections 3-6, 3-7 et 3-8, ainsi que des rues de Sarcelles entre les sections 2-3, 2-8 et 2-11 figure en annexe.

Article 2

La délimitation de l'unité de contrôle n°1 est fixée comme suit :

Communes d'Argenteuil, Beauchamp, Bezons, Cormeilles en Parisis, Deuil la Barre, Eaubonne, Enghien les Bains, Ermont, Franconville, La Frette sur Seine, Groslay, Montigny les Cormeilles, Montmagny, Montmorency, Saint-Gratien, Sannois, Soisy sous Montmorency, Taverny.

Le nombre de sections d'inspection du travail de l'UC n°1 est fixé à 11. La délimitation des 11 sections d'inspection du travail de l'UC 1 de l'unité départementale du Val d'Oise est fixée comme suit :

Section 1-1 : Argenteuil Ouest et Nord.

Section 1-2 : Argenteuil Sud.

Section 1-3 : Ermont, Saint-Gratien.

Section 1-4 : Enghien les Bains, Soisy sous Montmorency.

Section 1-5 : Argenteuil Est.

La section 1-5 est par ailleurs chargée du contrôle des établissements de transports routiers dans l'ensemble de l'unité de contrôle.

Section 1-6 : Eaubonne, Beauchamp.

Section 1-7 : Corneilles en Parisis, Sannois.

Section 1-8 : Montmorency, Montigny les Corneilles.

Section 1-9 : Bezons, La Frette sur Seine, Taverny.

Section 1-10 : Bezons, Franconville, Groslay, Montmagny.

Section 1-11 : Bezons, Deuil la Barre.

La délimitation de l'unité de contrôle n°2 est fixée comme suit :

Communes de : Andilly, Arnouville, Asnières sur Oise, Attainville, Baillet en France, Beaumont sur Oise, Bellefontaine, Belloy en France, Béthemont la Forêt, Bonneuil en France, Bouffémont, Bouqueval, Châtenay en France, Chaumontel, Chauvry, Chennevières les Louvres, Domont, Ecouen, Epiais les Louvres, Epinay-Champlâtreux, Ezanville, Fontenay en Parisis, Fosses, Frépillon, Garges les Gonesse, Gonesse, Goussainville, L'Isle Adam, Jagny sous Bois, Lassy, Le Mesnil Aubry, Le Plessis Bouchard, Le Plessis Gassot, Le Plessis Luzarches, Le Thillay, Louvres, Luzarches, Maffliers, Mareil en France, Margency, Marly la Ville, Mériel, Méry sur Oise, Moiselles, Montlignon, Montsoul, Mours, Nerville la Forêt, Nointel, Noisy sur Oise, Piscop, Presles.Puiseux en France, Roissy en France, Saint Brice sous Forêt, Saint Leu la Forêt, Saint Martin du Tertre, Saint Prix, Saint Witz, Sarcelles, Seugy, Survilliers, Vaudherland, Vémars, Viarmes, Villaines sous Bois, Villeron, Villiers Adam, Villiers le Bel, Villiers le Sec.

Le nombre de sections d'inspection du travail de l'UC n°2 est fixé à 13. La délimitation des 13 sections d'inspection du travail de l'UC n°2 de l'unité départementale du Val d'Oise est fixée comme suit :

Section 2-1 : Bouqueval, Chennevières les Louvres, Epiais les Louvres, Garges les Gonesse Nord, Le Mesnil Aubry, Le Thillay, Villaines sous Bois, Villeron, Villiers le Sec.

Section 2-2 : Goussainville Sud, L'Isle Adam, Mours, Nointel, Saint-Martin du Tertre.

Section 2-3 : Asnières sur Oise, Beaumont sur Oise, Montsoul, Noisy sur Oise, Seugy, Sarcelles Ouest, Viarmes.

Section 2-4 : Roissy en France (sauf aéroport et zone Paris Nord II).

La section 2-4 est par ailleurs chargée du contrôle des établissements de transports routiers dans les communes de Chennevières les Louvres, Epiais les Louvres, Fosses, Goussainville, Louvres, Marly la Ville, Puiseux en France, Roissy en France (sauf aéroport), Saint Witz, Survilliers, Vémars, Villeron.

Section 2-5 : Bellefontaine, Châtenay en France, Chaumontel, Epinay-Champlâtreux, Fontenay en Paris, Fosses, Goussainville Nord, Jagny sous Bois, Lassy, Luzarches, Mareil en France, Marly la Ville, Le Plessis Luzarches, Puiseux en France, Saint Witz.

Section 2-6 : Béthemont la Forêt, Chauvry, Ecouen, Frépillon, Mériel, Méry sur Oise, Nerville la Forêt, Villiers Adam, Villiers le Bel.

Section 2-7 : Attainville, Baillet en France, Bonneuil en France (sauf aéroport), Garges les Gonesse, Maffliers, Moiselles, Montlignon, Presles.

Section 2-8 : Domont, Ezanville, Sarcelles Sud Est.

Section 2-9 : Andilly, Belloy en France, Margency, Le Plessis Gassot, Le Plessis Bouchard, Saint Leu la Forêt, Saint Prix, Vémars.

Section 2-10 : Gonesse Est (sauf aéroport et zone Paris Nord II).

La section 2-10 est par ailleurs chargée du contrôle des établissements de transports routiers dans les communes d'Andilly, Arnouville, Asnières sur Oise, Attainville, Baillet en France, Beaumont sur Oise, Bellefontaine, Belloy en France, Béthemont la Forêt, Bonneuil en France, Bouffémont, Bouqueval, Châtenay en France, Chaumontel, Chauvry, Domont, Ecouen, Epinay-Champlâtreux, Ezanville, Fontenay en Paris, Frépillon, Garges les Gonesse, Gonesse, L'Isle Adam, Jagny sous Bois, Lassy, Le Mesnil Aubry, Le Plessis Bouchard, Le Plessis Gassot, Le Plessis Luzarches, Le Thillay, Luzarches, Maffliers, Mareil en France, Margency, Mériel, Méry sur Oise, Moiselles, Montlignon, Montsoul, Mours, Nerville la Forêt, Nointel, Noisy sur Oise, Piscop, Presles, Saint Brice sous Forêt, Saint Leu la Forêt, Saint Martin du Tertre, Saint Prix, Sarcelles, Seugy, Vaudherland, Viarnes, Villaines sous Bois, Villiers Adam, Villiers le Bel, Villiers le Sec.

Section 2-11 : Bouffémont, Piscop, Saint Brice sous Forêt, Sarcelles Nord, Survilliers.

Section 2-12 : Arnouville, zone Paris Nord II (sur les communes de Gonesse et Roissy en France), Vaudherland.

Section 2-13 : Gonesse Ouest, Louvres.

La délimitation de l'unité de contrôle n°3 est fixée comme suit :

Communes d'Ableiges, Aincourt, Ambleville, Amenucourt, Arronville, Arthies, Auvers sur Oise, Averages, Banthelu, Bernes sur Oise, Berville, Bessancourt, Boisemont, Boissy l'Aillierie, Bray et Lû, Bréançon, Brignancourt, Bruyères sur Oise, Buhy, Butry sur Oise, Cergy, Champagne sur Oise, Charmont, Chars, Chaussy, Chérence, Cléry en Vexin, Commeny, Condécourt, Cormeilles en Vexin, Courcelles sur Viosne, Courdimanche, Ennery, Épiais Rhus, Eragny, Frémainville, Frémécourt, Frouville, Gadancourt, Genainville, Gécourt, Gouzangrez, Grisy les Plâtres, Guiry en Vexin, Haravilliers, Haute-Isle, Hédouville, Herblay, Hérouville, Hodent, Jouy le Moutier, La Chapelle en Vexin, La Roche Guyon, Labbeville, Le Bellay en Vexin, Le Heaulme, Le Perchay, Livilliers, Longuesse, Magny en Vexin, Marines, Maudétour en Vexin, Menouville, Menucourt, Montgeroult, Montreuil sur Epte, Moussy, Nesles la Vallée, Neuilly en Vexin, Neuville sur Oise, Nucourt, Omerville, Osny, Parmain, Persan, Pierreelaye, Pontoise, Puiseux Pontoise, Ronquerolles, Sagy, Saint Clair sur Epte, Saint Cyr en Arthies, Saint Gervais, Saint Ouen l'Aumône, Santeuil, Seraincourt, Théméricourt, Theuville, Us, Vallangoujard, Valmondois, Vauréal, Vétheuil, Vienne en Arthies, Vigny, Villers en Arthies, Wy dit Joli Village.

Le nombre de sections d'inspection du travail de l'UC n°3 est fixé à 10. La délimitation des 10 sections d'inspection du travail de l'UC n°3 de l'unité départementale du Val d'Oise est fixée comme suit :

Section 3-1 : Bernes sur Oise, Bruyères sur Oise, Hérouville, Pontoise, Ronquerolles.

Section 3-2 : Ableiges, Ambleville, Amenucourt, Arthies, Banthelu, Bray et Lû, Le Bellay en Vexin, Boisemont, Brignancourt, Buhy, Cergy (quartier les Trois Fontaines), La Chapelle en Vexin, Charmont, Chars, Chaussy, Chérence, Cléry en Vexin, Commeny, Courcelles sur Viosne, Frémécourt, Gadancourt, Genainville, Gouzangrez, Guiry en Vexin, Haravilliers, Haute-Isle, Hodent, Marines, Maudétour en Vexin, Montgeroult, Montreuil sur

Epte, Moussy, Nucourt, Omerville, Le Perchay, La Roche Guyon, Saint Clair sur Epte, Saint Gervais, Santeuil, Théméricourt, Vallangoujard, Wy dit Joli Village.

Section 3-3 : Cergy Nord, Génicourt, Grisy les Plâtres, Nesles la Vallée, Neuville sur Oise, Osny.

Section 3-4 : Arronville, Berville, Bréançon, Cergy Centre et Sud, Épiais Rhus, Frouville, Hédouville, Labbeville, Le Heaulme, Menouville, Neuilly en Vexin, Theuville.

Section 3-5 : Auvers sur Oise, Bessancourt, Boissy l'Aillerie, Champagne sur Oise, Condécourt, Jouy le Moutier, Persan, Pierrelaye, Vauréal.

Section 3-6 : Aincourt, Aavernes, Cormeilles en Vexin, Courdimanche, Frémainville, Longuesse, Magny en Vexin, Sagy, Saint Ouen l'Aumône Sud-Est, Saint Cyr en Arthies, Seraincourt, Us, Vétheuil, Vienne en Arthies, Vigny, Villers en Arthies.

Section 3-7 : Eragny, Saint Ouen l'Aumône Nord et Sud Ouest.

Section 3-8 : Butry sur Oise, Parmain, Saint Ouen l'Aumône, Valmondois.

La section 3-8 est par ailleurs chargée du contrôle des établissements de transports routiers de l'ensemble de l'unité de contrôle.

Section 3-9 : Herblay, Puiseux Pontoise, Menucourt, Livilliers.

Section 3-10 : Ennery.

Article 3 :

La décision n° 2016-032 du 15 avril 2016 relative à la localisation et à la délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail de l'unité départementale du Val d'Oise est abrogée.

Article 4

La présente décision entre en application à la date de sa publication.

Article 5 :

La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France et le directeur régional adjoint chargé de l'unité départementale du Val d'Oise sont chargés de l'application de la présente décision, qui sera publiée aux recueils des actes administratifs de la Préfecture de Région d'Ile de France et du département du Val d'Oise.

Fait à Aubervilliers, le 19 janvier 2017
La directrice régionale,



Corinne CHERUBINI

Annexe

Répartition des compétences entre les sections pour les communes d'Argenteuil, Bezons, Cergy, Garges les Gonesse, Gonesse, Goussainville, Roissy en France, Saint Ouen l'Aumône, Sarcelles

Argenteuil section 1-1

Type de voie	Nom de la voie
Rue	19 Mars 1962 (du)
Rue	4 Tournants (des)
Rue	Abbé Ruellan (de l') – n° pairs
Allée	Abricotiers (des)
Rue	Albert (d')
Place	Alembert (d')
Place	Alessandria
Rue	Alexandre
Allée	Alfred Sisley
Rue	Allobroges (des)
Rue	Alouettes (des)
Allée	Amandiers (des)
Rue	Ambroise Croizat
Rue	Angoumois (de l')
Square	Anjou
Rue	Antonin-Georges Belin – n° pairs 148 et suivants, n° impairs 107 et suivants.
Square	Aquitaine (d')
Avenue	Argenteuil (d')
Rue	Ascq (d')
Rue	Aubépines (des)
Allée	Auguste Renoir
Rue	Aulnettes (des) – n° pairs 4 à 18
Rue	Auvergne (d')
Rue	Aviateurs (des)
Impasse	Azalées (des)
Avenue	Banque (de la)
Rue	Baratier – n° pairs 66 à 68, impairs 47 à 49
Avenue	Beauséjour
Allée	Beethoven
Rue	Bel-Air (du)
Rue	Bérionne (de la)
Rue	Berry (du)
Rue	Beurriers (des)
Rue	Blaise Pierre
Rue	Bleuets (des)

Rue	Bois Marin (du)
Rue	Bon Sens (du)
Rue	Bordelais (du) – pairs n° 2 à 12
Rue	Boucher Roy
Rue	Bourgogne (de)
Avenue	Bourse (de la)
Rue	Brodeuses (des)
Rue	Buffet (du)
Rue	Butte Blanche (de la) – n° pairs
Rue	Cabernet (de)
Rue	Calais (de) – n° impairs 61 à 87
Rue	Cantal (du)
Place	Canuts (des)
Rue	Capucines (des)
Rue	Cavée (de la)
Rue	Cèdre Bleu (du)
Rue	Celtes (des) – n° pairs
Rue	Cépage Morillon (du)
Rue	Cévennes (des)
Rue	Chailloit (de) – n° pairs 18 à 120, impairs 25 à 127
Rue	Champieux (des)
Rue	Chanteloup (de)
Rue	Chardonnay (de)
Impasse	Charles Lecoq
Rue	Charles Lecoq
Rue	Charles Michels
Impasse	Charmeraie (de la)
Rue	Charmes (des)
Parc	Château (du)
Avenue	Chemin de Fer (du)
Rue	Chemin Vert (du)
Rue	Chênes (des)
Rue	Chèvrefeuilles (des)
Rue	Childebert
Allée	Colombes (des)
Place	Commune de Paris (de la)
Rue	Coquelicots (des)
Allée	Cormeilles (de)
Route	Cormeilles (de) – n° pairs 208 à 230 et n° impairs 175 et s
Rue	Corse (de la)
Rue	Coteaux (des) – n° pairs
Rue	Coudray (de)
Rue	Courçon (de)
Rue	Courlis (des)

Rue	Craonne (de)
Rue	Croix Duny (de la)
Rue	Dahlias (des)
Rue	Dauphiné (du)
Avenue	David
Place	Denis Diderot
Rue	Désiré Granet
Place	Dessau
Rue	Docteur Roux (du)
Rue	Douaumont (de)
Rue	Douce Fève (de la)
Rue	Dubaut
Allée	Ecureuil (de l')
Rue	Eglantines (des)
Allée	Elsa Triolet
Impasse	Emile Gasparini
Rue	Emile Giraut
Rue	Epervier (de l')
Rue	Erables (des)
Rue	Ermitage (de l')
Rue	Etienne Tarnier
Rue	Eugene Heude
Esplanade	Europe (de l')
Rue	Fauvette (de la)
Allée	Fernand Léger
Rue	Figuier Blancs (des)
Rue	Fosse aux Loups (de la)
Rue	Francis Lazard
Place	François Rabelais
Allée	François Villon
Allée	Frédéric Chopin
Rue	Frères Signolle (des)
Route	Frette (de la)
Rue	Furnes (de)
Boulevard	Gallieni – n° pairs 30 à 72
Rue	Gaudon (de)
Boulevard	Général Delambre (du) – n° pairs 138 et s., impairs 169 et s.
Boulevard	Général Leclerc (du) – n° pairs 4 à 82, impairs 7 à 69
Allée	Georges Brassens
Avenue	Georges Clémenceau – n° impairs 47 et s.
Impasse	Géraniums (des)
Rue	Gérard Philipe
Rue	Giot - n° impairs 65 et s.
Avenue	Glacière (de la) - n° impairs 49 à 51
Rue	Glaïeux (des)
Rue	Glycines (des)

Rue	Grand Prieur (du)
Rue	Grande Tour (de la)
Rue	Grande Voie (de la) – n° pairs
Rue	Grives (des)
Allée	Groseilliers (des)
Rue	Gustave Caillebotte
Allée	Gustave Courbet
Allée	Guy de Maupassant
Rue	Guy Môquet
Impasse	Guyonnet
Rue	Guyonnet
Allée	Haie Normande (de la)
Allée	Hector Berlioz
Rue	Hedoît (d')
Rue	Héliotropes (des)
Rue	Henri Boucher
Square	Henri Mondor
Allée	Henri Wallon
Rue	Henriette
Rue	Heurieuse (de la)
Place	Honoré de Balzac
Rue	Indes (des)
Rue	Iris (des)
Rue	Isabelle
Rue	Jasmins (des)
Rue	Jean Bouin
Rue	Jean Charcot
Rue	Jean de la Fontaine
Square	Jean de La Fontaine
Rue	Jean Grandel
Avenue	Jean Jaurès – n° pairs, et impairs de 79 à 363
Allée	Jean Lurcat
Rue	Jean Lurcat
Rue	Jean Pierre Bourquard
Rue	Jean Poulmarch
Rue	Jean Rouanne
Rue	Jean-Jacques Rousseau – n° pairs 4 à 30 et n° 15
Rue	Jean-Pierre Timbaud
Allée	Joachim Du Bellay
Allée	Jordaens
Avenue	Joséphine
Rue	Jules Vercreusse
Rue	Justice (de la) – n° pairs 2 à 20, impairs 3 à 17
Rue	Languedoc (du)
Place	Léopold Hirsch
Rue	Léopold Hirsch

Rue	Lh�rault Clouqueur
Rue	Li�ge (de)
Rue	Lieutenant Colonel Prudhon (du) – n� pairs 56 et s., impairs 33 et s.
Rue	Lilas (des)
Rue	Limoges (de)
Rue	Limousin (du)
Rue	Liserons (des)
Rue	Locarno (de)
Square	Locarno (de)
Rue	Lorraine (de)
All�e	Louis Daguerre
Rue	Louis Jouv�t
Rue	Louis Lh�rault
Rue	Louis Massignon
Impasse	Louise
Rue	Lucien Barbier
Rue	Lucien Sampaix
Rue	Lupins (des)
Rue	Lut�ce (de)
Rue	Magnolias (des) – n� pairs 2 � 6, impairs 1 � 15
Rue	Mainville (de)
Rue	Marcelle Laget – n� pairs 138 et s., impairs 91 et s.
Rue	Marche (de la)
Clos	Marduval� (de la)
Avenue	Mar�chal Joffre (du) – n� pairs 100 et s., impairs 141 et s.
Impasse	Marguerite
Rue	Marguerite
Rue	Marjolaine (de la)
Rue	Martin Fontaine
Boulevard	Martyrs de Ch�teaubriant (des)
Rue	Massiges (de)
Avenue	Maurice Utrillo
All�e	Merles (des)
Rue	M�sange (de la)
Rue	Messiers (des)
Rue	Mignon Boucher
Rue	Mimosas (des)
Boulevard	Mirabeau – n� 18 et impairs de 15 � 19
All�e	Moli�re
Rue	Montesquieu
Rue	Montigny (de)
Rue	Montmorency (de) – n� impairs
Rue	Morifosse (de)
Rue	Moulin Sarrazin (du)
Rue	Moulins de Sannois (des)
Rue	Murgers (des)

Rue	Myosotis (des)
Rue	Nic�phore Niepce
Rue	Noyon (de)
All�e	Odette
Impasse	(Eillets) (des)
All�e	Oiseaux
All�e	Oliviers (des)
Rue	Oradour-sur-Glane (d’)
Rue	Ormeaux (des)
Rue	Ouest (de l’)
Rue	Paix (de la)
Rue	P�querettes (des)
Avenue	Parc (du) – n� 73
Rue	Pardon (du) –n� impairs 1 � 9
Rue	Parmentier
Rue	Passemay (de)
Rue	Passiflore (de la)
Square	Paul Broca
All�e	Paul Eluard
Rue	P�chers (des)
Rue	Perreux (du)
Rue	Petite Ruelle (de la)
Rue	Peupliers (des)
Rue	Pic Vert (du)
Rue	Pie (de la)
Rue	Pieux (des)
Rue	Pinsons (des)
Rue	Poirier Fourrier (du)
Route	Pontoise (de)
Rue	Pr�buard (du)
All�e	Primev�res (des)
All�e	Prunet
Cite	Prunet (du)
Rue	Prunet (du)
Rue	Pyr�n�es (des)
Rue	R�capp�
Rue	Repos (du)
Rue	R�s�das (des)
Boulevard	R�sistance (de la)
Rue	Rethondes (de)
Rue	Robespierre – n� pairs 46 et s, impairs 25 et s.
Rue	Rochefort (de) – n� pairs, et impairs 91 et s.
All�e	Romain Rolland
Place	Romain Rolland
All�e	Romarins (des)
Rue	Roncevaux (de)

Allée	Ronsard
Rue	Roses (des)
Rue	Rosière (de)
Rue	Rossignols (des)
Rue	Roussillon (du) – n° pairs
Place	Saint Just
Rue	Saint-Vincent de Paul
Rue	Salonique (de)
Rue	Sapins (des)
Rue	Sauvignon (de)
Allée	Sitelles (des)
Avenue	Soleil (du)
Rue	Solidarité (de la)
Rue	Somme Py
Allée	Sorbier (du)
Rue	Souain (de)
Allée	Soulezard
Clos	Source (de la)
Rue	Source (de la)
Mail	Stendhal
Rue	Tour Billy (de la) – n° pairs 60 et s., impairs 63 et s.
Rue	Touraine (de)
Rue	Touzelin
Rue	Trouillet (du)
Rue	Troupeau (du)
Rue	Union (de l')
Rue	Val Notre-Dame
Rue	Valère Collas
Rue	Vercors (du)
Avenue	Victoire (de la)
Allée	Villas Laure
Rue	Violettes (des)
Rue	Vobsenterre (de)
Rue	Voltaire
Allée	Wolfgang Amadeus Mozart

Argenteuil section 1-2

Type de voie	Nom de la voie
Place	11 Novembre (du)
Avenue	5 Mars (du)
Rue	8 Mai 1945 (du)
Avenue	Abattoir (de l')
Rue	Abbé Fleury (de l')
Rue	Abbé Ruellan (de l') – n° impairs

Rue	Alexandre Dumas
Rue	Alfred Collas
Rue	Alfred Labrière
Rue	Ambroise Thomas
Rue	Antonin-Georges Belin – n° pairs 2 à 36, n° impairs 1 à 39
Rue	Ary Scheffer
Rue	Auguste Delaune
Rue	Aulnettes (des) – n° pairs 20 à 26, impairs 1 à 35
Rue	Baratier – n° pairs jusqu'à 70, impairs de 1 à 117
Rue	Barentin (de)
Chemin	Barentins (des)
Rue	Berceau (du)
Quai	Bezons (de)
Rue	Bicheret
	Bords De Seine (les)
Avenue	Bridault
Rue	Butte Blanche (de la) – n° impairs
Rue	Calais (de) – n° pairs 6 à 22, impairs 1 à 23
Rue	Carême Prenant
Impasse	Chanconnet (de)
Rue	Chanconnet (de)
Avenue	Chanzy (de)
Avenue	Château (du)
Rue	Clos du Château
Place	Colonel Fabien (du)
Rue	Colonel Fabien (du)
Rue	Danielle Casanova
Rue	Dantier
Rue	Defresne Bast
Rue	Diane (de)
Rue	Docteur Leray (du) – n° pairs
Impasse	Dugay
Rue	Duguay
Ruelle	Eglise (de l')
Rue	Epinette (de l')
Chemin	Epinettes (des)
Rue	Equité (de l')
Rue	Ernest Bray
Rue	Ferdinand Berthoud
Allée	Fleurs (des)
Avenue	Gabriel Péri
Boulevard	Gallieni – n° impairs 3 à 83
Boulevard	Gandon Texier
Rue	Gaston Maurer
Avenue	Général de Gaulle (du)
Boulevard	Général Delambre (du) – n° pairs 2 à 136, impairs 21 à 163

Place	Georges Braque
Rue	Gibet (du)
Avenue	Glacière (de la) – n° pairs 6 à 44 et n° 1
Rue	Gobelins (des)
Rue	Gounod
Rue	Graviers (des)
Rue	Grégoire Collas
Boulevard	Héloïse
Rue	Henri Barbusse
Rue	Henri Dunant
Rue	Hôtel Dieu (de l')
Rue	Jean Borderel
Place	Jean Eurieult
Avenue	Jean Jaurès – n° impairs 1 à 75
Rue	Jean Mermoz
Rue	Jean Moulin
Rue	Jean-Jacques Rousseau – n° 13
Boulevard	Jeanne d'Arc – n° impairs
Rue	Jorand
Rue	Justice (de la) – n° pairs 26 et s., impairs 23 et s.
Boulevard	Karl Marx
Rue	Laugier
Avenue	Legrand
Boulevard	Léon Feix - n° impairs
Rue	Lévêque
Rue	Liberté (de la)
Rue	Lieutenant Colonel Prudhon (du) – n° 25
Place	Lorraine
Impasse	Ma Jolie
Rue	Magnolias (des) – n° pairs 14 à 28, impairs 17 et s.
Place	Malherbe
Avenue	Marais (du)
Avenue	Maréchal Foch (du)
Avenue	Maria
Rue	Marinette Revillon
Rue	Marseillaise (de la)
Avenue	Marthe
Impasse	Massenet
Boulevard	Maurice Berteaux – n° pairs 16 et s.
Rue	Mélèzes (des)
Rue	Michel Carré
Place	Michelet
Rue	Michelet – n° pairs 4 à 12
Rue	Mignon
Boulevard	Mirabeau – n° pairs 2 à 12 et impairs 1 à 13
Rue	Montmorency (de) – n° pairs

Rue	Moulin (du)
Avenue	Muguet (du)
Rue	Notre Dame
Rue	Nungesser et Coli
Allée	Orchidées (des)
Rue	Ouches (des)
Rue	Paradis (de)
Avenue	Parc (du) – n° pairs 4 à 30, impairs 1 à 53
Rue	Pardon (du) – n° pairs, et impairs de 11 à 83
Rue	Paul Vaillant Couturier
Chemin	Pavillon (du)
Rue	Perouzet (du)
Avenue	Petit Marly (du)
Rue	Pierre Guienne
Rue	Pierre Joly
Place	Pierre Sépard
Avenue	Plaisance (de)
Rue	Poste (de la)
Rue	Poste Prolongée (de la)
Rue	Procession (de la)
Rue	Puits (du)
Rue	Rochefort (de) – n° impairs de 1 à 89
Avenue	Roquelaure
Rue	Rouget de Lisle
Ruelle	Sabot
Esplanade	Salvador Allende
Rue	Seine (de)
Impasse	Théodore
Avenue	Théophile
Rue	Verte
Rue	Vieux Chemin de Saint-Germain (du)

Argenteuil section 1-5

Type de voie	Nom de la voie
Rue	3 Mousquetaires (des)
Rue	Aigle (de l')
Allée	Airelles (des)
Rue	Albert Robida
Rue	Alexandre Ribot
Rue	Alfred Saint-Pierre
Rue	Alsace (d')
Rue	Amédée Jouy
Avenue	Amélie
Rue	Amiens (d')

Rue	Anatole France
Rue	Anatole Lucas
Rue	Andre Leguellec
Allée	Anémones
Rue	Angers (d')
Rue	Antonin-Georges Belin – n° pairs 44 à 142, impairs 41 à 91
Rue	Argenteuil (d')
Place	Aristide Briand
Rue	Arras (d')
Impasse	Artois (de l')
Rue	Artois (de l')
Rue	Asperge (de l')
Rue	Aubry Vitet
Rue	Auvergnats (des)
Rue	Aveyron (de l')
Rue	Balmont (de)
Rue	Balsamines (des)
Rue	Baudin
Rue	Bavard (de)
Rue	Bayard
Rue	Béarn (de)
Rue	Béarnais (des)
Rue	Beer
Rue	Bellevue (de)
Rue	Béringier
Rue	Berrichons (des)
Allée	Birkel
Rue	Bizet (du)
Avenue	Blanche
Avenue	Blériot
Rue	Bordelais (du) – n° pairs 4 à 14, impairs 1 à 17
Rue	Bouin (de)
Sentier	Bouleaux (des)
Boulevard	Bourceron
Rue	Bourguignons (des)
Rue	Bretons (des)
Impasse	Briards (des)
Rue	Buan (de)
Impasse	Bûchettes (des)
Rue	Bûchettes (des)
Rue	Calais (de) – n° pairs 48 à 208, impairs 27 à 141
Place	Capitaine Chauvelot
Place	Carnot
Rue	Carnot
Rue	Carrières (des)
Rue	Cas Rouges (des)

Allée	Cascades de l'Aveyron (des)
Rue	Catalans (des)
Rue	Celtes (des) – n° impairs
Rue	Chailloît (de) – n° 14 et n° impairs 1 à 21
Cite	Champagne
Rue	Champagne (de)
Rue	Champguerin (de)
Rue	Chapelle (de la)
Impasse	Charentais (des)
Rue	Charpentier
Rue	Charretiers (des)
Rue	Chasseurs (des)
Rue	Châtaigniers (des)
Rue	Chesnaye (de la)
Rue	Chevreul (de)
Avenue	Claire
Rue	Claude Monet
Rue	Clos des Moines (du)
Rue	Clos Laget (du)
Rue	Cloviers (des)
Rue	Coins (des)
Allée	Colibris (des)
Square	Commandant Doué (du)
Ctre	Commercial Joliot Curie
Rue	Coq (du)
Route	Cormeilles (de) – n° pairs 182 à 202
Rue	Cornets (des)
Allée	Costes et Bellonte
Rue	Côte D'Or (de la)
Rue	Coteaux (des) – n° impairs
Rue	Coudriers (des)
Rue	Couronne d'Orgemont (de la)
Rue	Cuiry (de)
Rue	Danton
Allée	Dauphinois (des)
Avenue	Verdun (de)
Rue	Denis Roy
Rue	Déserts (des)
Avenue	Devisme
Rue	Dixmude (de)
Allée	Docteur Lamaze
Rue	Docteur Leray (du) – n° impairs
Rue	Docteur Pierre Rouques (du)
Rue	Druides (des)
Rue	Eaubonne (d')
Rue	Ecoles (des)

Allée	Emile Kahn
Rue	Emile Saloy
Route	Enghien (d')
Rue	Entente (de l')
Chemin	Epinay (d')
Rue	Epinay (d')
Square	Epinay (d')
Rue	Ernest Renan
Rue	Ernestine
Avenue	Espace (de l')
Rue	Etienne Bast
Rue	Etienne Chevalier
Rue	Etienne Dolet
Rue	Eugène Godart
Rue	Fanouillet (des)
Rue	Félifeu (de)
Rue	Fernand Cormon
Avenue	Fernand Salles
Rue	Fief (du)
Rue	Flache (de la)
Rue	Flamands (des)
Rue	Floréal
Rue	Folie (de la)
Allée	Fontaine de Vaucelle (de la)
Rue	Foyer (du)
Impasse	Frênes (des)
Boulevard	Gallieni – n° pairs 2 à 26
Rue	Gambetta
Rue	Gascons (des)
Rue	Gaston Daguinet
Rue	Gaston Monmousseau
Boulevard	Général Leclerc (du) – n° 2 et n° impairs 1 à 3
Rue	Gennete (de)
Avenue	Georges Clémenceau – n° pairs 6 à 70, impairs 1 à 45
Rue	Giot - n° 10 et n° impairs 3 à 63
Chemin	Glaisières (des)
Rue	Gode (de)
Rue	Grande Ceinture (de la)
Rue	Grande Voie (de la) – n° impairs
Rue	Grandes Fontaines (des)
Rue	Grands Saules (des)
Rue	Grenoble (de)
Allée	Gui
Impasse	Henri Vasseur
Rue	Henri Vasseur
Impasse	Hêtres (des)

Allée	Hirondelles (des)
Rue	Hoche
Rue	Ile de France (de l')
Rue	Jacques Brel
Allée	Jardins (des)
Boulevard	Jean Allemane
Square	Jean Allemane
Allée	Jean Cocteau
Rue	Jean Richard Bloch
Rue	Jean-Etienne Delacroix
Boulevard	Jeanne d'Arc – n° pairs
Parc	Joliot Curie
Rue	Jolival (de)
Rue	Joseph Bara
Boulevard	Jules Ferry
Rue	Jules Guesde
Rue	Jura (du)
Rue	Kléber
Rue	Kruger
Rue	Lamartine
Place	Landais (des)
Allée	Lanzeray
Rue	Lauriers (des)
Rue	Lemoine Rivière
Rue	Léo Batton
Boulevard	Léon Feix- n° pairs
Rue	Léopold Gautherin
Rue	Lieutenant Colonel Prudhon (du) – n° pairs 36 à 50
Rue	Louis Blanc
Rue	Louis Taillandier
Rue	Luitte (de la)
Allée	Lys
Rue	Madeleine Béjart
Clos	Malcuture (de)
Impasse	Malcuture (de)
Rue	Malcuture (de)
Impasse	Marceau
Boulevard	Marceau Guillot
Rue	Marcel Loffel
Rue	Marcelle Laget – n° pairs 2 à 136, impairs 3 à 81
Avenue	Maréchal Joffre (du) – n° pairs 2 à 98, impairs 1 à 139
Allée	Martin Luther King
Rue	Martinet
Rue	Maully (de)
Boulevard	Maurice Berteaux – n° pairs 2 à 14
Rue	Maurice Rechsteiner

Allée	Merisiers (des)
Rue	Michelet – n° pairs 16 et s.
Place	Mont d'Orge (du)
Rue	Montfaucon (de)
Rue	Morinval (de)
Rue	Nancy (de)
Rue	Navarre (de)
Rue	Nivernais (du)
Rue	Noblet
Impasse	Nobleterre
Rue	Nobleterre
Rue	Nonaise (de la)
Impasse	Nord (du)
Rue	Nord (du)
Rue	Normandie (de)
Rue	Normands (des)
Impasse	Noyers (des)
Allée	Nymphéas (des)
Rue	Orgemont (d')
Avenue	Orgeval (d')
Allée	Pasteur
Rue	Pasteur
Allée	Paul Cézanne
Rue	Picardie (de)
Impasse	Picards (des)
Impasse	Pierre (de la)
Boulevard	Pierre Curie
Rue	Pierre Legay
Allée	Pierre Marcel
Rue	Pivoines (des)
Rue	Plante (de la)
Allée	Platanes (des)
Impasse	Poitevins (des)
Rue	Poitou (du)
Allée	Pommiers (des)
Rue	Pont à Mousson (de)
Rue	Porte des Prés (de la)
Rue	Provençaux (des)
Rue	Ramousset (de)
Rue	Raspail
Rue	René Briand
Rue	Rennes (de)
Rue	République (de la)
Rue	Rino Della Negra
Rue	Robespierre – n° pairs jusqu'à 42, impairs 3 à 19
Rue	Roland Toutain

Impasse	Ronciers (des)
Allée	Rouet
Rue	Roussillon (du) – n° impairs
Sentier	Sablière (de la)
Quai	Saint-Denis
Place	Saint-Ferdinand
Route	Saint-Gratien (de)
Rue	Saint-Mihiel (de)
Rue	Saint-Quentin (de)
Rue	Sanguinet (de)
Allée	Savoyards (des)
Avenue	Stalingrad (de)
Rue	Strasbourg (de)
Rue	Temple (du)
Sentier	Tilleuls (des)
Rue	Tour Billy (de la) –n° pairs 2 à 54, impairs jusqu'à 55
Rue	Treilly (du)
Rue	Triage (du)
Impasse	Vachon
Sentier	Valette
Rue	Vaucelle (de)
Rue	Vauginard (de)
Rue	Védrines
Impasse	Vendéens (des)
Boulevard	Vercingétorix
Rue	Verger (du)
Impasse	Verlaine
Rue	Victor Hugo
Rue	Victor Puiseux
Rue	Vigneronde
Rue	Vignes aux Moines (des)
Rue	Villebois Mareuil
Rue	Voie des Bans (de la)
Rue	Voie Royer (de la)
Rue	Volembert (de)
Place	Vosges (des)
Boulevard	Youri Gagarine
Rue	Yser (de l')
Rue	Yves Farges

Bezons section 1-9

Type de voie	Nom de la voie
Rue	15 Août (du)
Rue	Adrien Decobecq
Impasse	Albert 1er
Rue	Albert 1 ^{er}
Rue	Alexandre Blanc
Avenue	Alexandrine
Rue	Alphonse Cornaille
Rue	Ambroise Paré
Rue	Ambroise Thomas
Rue	Ampère
Rue	Andre Lemonnier
Mail	André Malraux
Résidence	Anjou
Rue	Arlette Heintz
Avenue	Avenir (de l')
Avenue	Beau Site (du)
Avenue	Bel Air (du)
Rue	Berthie (de la)
Rue	Bienfaisance (de la)
Rue	Blanche Grisard
Rue	Camelinat
Avenue	Cécile
Rue	Cerisiers (des)
Allée	Chalets (des)
Allée	Chapelle (de la)
Rue	Claude Bernard
Cité	Claude Bernard
Avenue	Condorcet
Rue	Convention (de la)
Rue	Coteau (du)
Sentier	Croix Rouge (de la)
Rue	Danielle Mitterrand
Rue	Denis Papin – n° pairs 14 à 48, impairs 13 à 55
Rue	Desaix
Rue	Docteur Rouques (du)
Allée	Downpatrick
Rue	Edgar André
Rue	Edgar Quinet
Rue	Edmond Canu
Rue	Edouard Vaillant – n° pairs 58 et s., impairs 73 et s.
Rue	Emile Zola – n° pairs 20 à 88
Avenue	Entente (de l')

Rue	Fleurs (des)
Allée	Fontaine (de la)
Rue	Forestier
Rue	Foulard
Rue	Frères Bonneff (des)
Avenue	Gabriel Péri (du) – n° impairs
Rue	Georges Dimitrov
Rue	Georges Dupont
Rue	Georges Gentil
Place	Grand Cerf (du)
Rue	Gustave Maupin
Rue	Henri Barbusse
Rue	Henri Dunant
Rue	Julius et Ethel Rosenberg - n° impairs
Rue	Hoche
Rue	Hortense Girard
Rue	Jean Baillet
Avenue	Jeanne d'Arc
Avenue	Jean-Pierre Bourquard
Résidence	Joliot Curie
Rue	Julien Denis
Rue	Kléber
Rue	Louise Michel
Rue	Lucien Sampaix - n° impairs
Rue	Maffliers (des)
Rue	Maine (du)
Rue	Mairie (de la)
Rue	Marceau
Avenue	Marcel
Rue	Maréchal Foch (du)
Rue	Marie Louise
Rue	Maurice Berteaux
Rue	Maurice Wagner
Rue	Meissonnier Père et Fils
Rue	Mirabeau
Rue	Ney
Rue	Nicolas Louet
Allée	Normandie (de)
Rue	Paul Guillaume
Avenue	Paul Potdevin
Mail	Paul Verlaine
Rue	Pensées (des)
Allée	Pierrats (des)
Rue	Pierre Altmeyer
Rue	Pierre Curie
Rue	Poésie (de la)

Rue	Pontoise (de) – n° impairs 45 à 61
Avenue	Printemps (du)
Passage	Progrès (du)
Rue	Progrès (du)
Rue	Prudence
Avenue	René
Rue	René Rieu
Rue	Robespierre
Rue	Roses (des)
Avenue	Sablons (des)
Rue	Saint-Denis
Rue	Sartrouville (de)
Rue	Souvenir (du)
Allée	Sycomores (des)
Allée	Tournesols (des)
Rue	Union (de l')
Rue	Val Notre-Dame (du)
Rue	Vallées (des)
Rue	Vert Logis (du)
Rue	Victor Supervielle
Rue	Vieux Chênes (des)
Rue	Villeneuve (de)

Bezons section 1-10

Type de voie	Nom de la voie
Rue	15 Février (du)
Rue	19 Mars 1962 (du)
Avenue	29 Novembre (du)
Rue	8 Mai 1945 (du)
Allée	Acacias (des)
Avenue	Adrien
Rue	Agriculture (de l')
Impasse	Agriculture (de l')
Rue	Alouette (de l')
Rue	Anatole France – n° pairs 60 et s, impairs 69 et s.
Avenue	Antoine
Avenue	Argenteuil
Cité	Auguste Delaune
Clos	Barentins (des)
Impasse	Barentins (des)
Rue	Barentins (des)
Rue	Berceau (du)
Rue	Bleuets (des)
Rue	Bois Prieur (du)

Rue	Brigadières (des)
Avenue	Butte Blanche (de la)
Allée	Camille Desmoulins
Rue	Camille Desmoulins
Rue	Casimir Périer – n° pairs 2 à 156
Rue	Cecile Duparc
Résidence	Cécile Duparc
Avenue	Charles
Impasse	Charles
Rue	Charles Lesueur
Rue	Cimetière (du)
Allée	Claude Monet
Rue	Coquelicots (des)
Impasse	Croix De Pierre (de la)
Rue	Daniel Baron
Rue	Denis Papin – n° pairs jusqu'à 12, impairs 1 à 7
Impasse	Edouard Vaillant
Rue	Edouard Vaillant – n° pairs jusqu'à 54, impairs 1 à 65
Rue	Emile Zola – n° impairs 21 à 93
Rue	Fauvettes (des)
Impasse	Ferme (de la)
Rue	Fernand Durbec
Impasse	Fort Mahon (du)
Rue	Foyer (du)
Rue	Francis de Pressensé
Avenue	Gabriel Péri (du) – n° pairs
Rue	Gabriel Reby
Rue	Gaité (de la)
Avenue	Gambetta
Rue	Gaston Maurer
Allée	Gaston Maurer
Allée	Georges Bizet
Rue	Germinal
Rue	Gibet (du)
Rue	Henri Barrau
Rue	Henri Dappe
Rue	Henri Hervé
Rue	Honoré Maury
Place	Impressionnistes (des)
Impasse	Jajoue (de la)
Rue	Jean Allemane
Rue	Jean Foulonneau
Rue	Jean Jaurès – n° pairs
Allée	Jean-Sébastien Bach
Rue	Jules Verne
Rue	Julius et Ethel Rosenberg – n°pairs

Rue	Justice (de la)
Rue	Karl Marx
Impasse	Kerili
Place	Lénine
Rue	Liberté (de la)
Avenue	Lilas (des)
Rue	Lucien Sampaix- n° pairs
Rue	Marie Garreau
Impasse	Marronniers (des)
Rue	Marronniers (des)
Allée	Maurice Baquet
Avenue	Mines D'Or (des)
Rue	Mont Kemmel (du)
Allée	Montesson (de)
Rue	Montesson (de)
Rue	Mozart
Avenue	Nouveau Bezons (du)
Allée	Nymphéas (des)
Rue	Paix (de la)
Rue	Parmentier
Rue	Pasquier
Rue	Pasteur
Rue	Plainchault Lacroix
Rue	Pointus (des)
Rue	Pontoise (de) – n° pairs 34 à 90
Rue	Procession (de la)
Rue	Professeur Calmette (du)
Rue	Professeur Roux (du)
Allée	Prokofiev
Impasse	René Jeanne
Rue	René Rousseau
Rue	Richard Delahaye
Rue	Rivière (de la) - n° pairs 74 et s
Rue	Robert Branchard
Rue	Rochefort (de)
Rue	Roger Masson
Rue	Roger Martin
Rue	Rosiers (des)
Rue	Rouget de Lisle
Allée	Saint-Just
Allée	Szeksard (de)
Rue	Soleil Levant (du)
Impasse	Théodore – n° pairs
Rue	Tilleuls (des)
Rue	Victor Hugo
Rue	Violettes (des)

Bezons section 1-11

Type de voie	Nom de la voie
Rue	Aimé Césaire
Rue	Anatole France – n° pairs 2 à 56, impairs 1 à 65
Rue	Carnot
Rue	Carrossiers (des)
Allée	Casimir Périer
Rue	Casimir Périer - n° impairs 1 à 167
Esplanade	Charles de Gaulle
Rue	Charles Francois Daubigny
Rue	Danielle Casanova
Rue	Emile Zola – n° 5
Boulevard	Général Delambre (du)
Chemin	Halage (de)
Rue	Henri de France
Rue	Jean Carasso
Rue	Jean Jaurès – n° impairs
Rue	Lavandières (des)
Rue	Louis Champion
Rue	Louis Rameau
Rue	Marcel Langlois
Rue	Marcel Paul
Impasse	Margueritte
Rue	Michel Carré
Rue	Pâture (de la)
Rue	Pontoise (de) – n° pairs 2 à 4
Rue	Rivière (de la) - n° pairs 28 à 70
Rue	Salvador Allende – n° pairs 8 à 124, impairs 5 à 119
Impasse	Théodore – n° impairs
Rue	Villa Gauthier
Quai	Voltaire

Cergy section 3-2

Type de voie	Nom de la voie
Avenue	3 Fontaines (des) – n° 9
Passage	Artisans (des)
Place	Arts (des)
Avenue	Bernard Hirsch – n° pairs
Chemin	Bourgognes (des)
Mail	Cerclades (des)
Place	Cerclades (des)
Square	Columbia
Rue	Croix des Maheux (de la)

Place	Dames (aux)
Square	Diapason (du)
Rue	Ecureuil (de l')
Allée	Etoile (de l')
Place	Fontaine (de la)
Rue	Galeries (des)
Rue	Gare (de la)
Grand Place	Général de Gaulle (du)
Rue	Herbes (aux)
Rue	Italiens (des)
Mairie	Mairie Grand'Place
Rue	Marché Neuf (du)
Boulevard	Oise (de l') – n° pairs 6 à10
Rue	Pays De France (des)
Place	Pergola (de la)
Avenue	Poste (de la)
Passage	Saint-Clair
Rue	Traversière
Rue	Vergier (du)
Rue	Villarceaux (de)

Cergy section 3-3

Type de voie	Nom de la voie
Avenue	3 Epis (des)
Place	3 Gares (des)
Rue	Abondance (de l')
Passage	Adagio (de l')
Avenue	Ados (de l')
Passage	Adrienne (d')
Allée	Agapanthes (des)
Clos	Agathes (des)
Rue	Aisselette (de l')
Carrefour	Albatros (de l')
Allée	Angélique (de l')
Passage	Aquarelle (de l')
Clos	Astrée (de l')
Rue	Astres Beiges(des)
Rond-point	Aube (de l')
Passage	Aurore (de l')
Clos	Avettes (des)
Passage	Ballerines (des)
Avenue	Belle Heaumière (de la)
Place	Belle Hélène (de la)
Allée	Belvédère (du) – n° pairs

Rue	Bergelade (de la)
Impasse	Bocqueteau (du)
Avenue	Bois Lapelote (du)
Avenue	Bontemps (du)
Rue	Bories (des)
Rue	Bouviers (des)
Rue	Brumes Lactées (des)
Rue	Buisson Prunelle (du)
Allée	Cantabile
Rue	Capitaine Némé (du)
Cour	Céleste
Passage	Cerisiers Roses (des)
Passage	Champ Devant (du)
Allée	Champ Virot (du)
Passage	Champs Fleuris (des)
Rue	Chanterelle (de la)
Clos	Chapitre (du)
Allée	Charmes (des)
Rond-point	Chêne (du)
Rue	Cherchevets (des)
Square	Chevalier Gambette (du)
Rue	Chevee
Traverse	Cigale (de la)
Allée	Citronniers
Rue	Cloître (du)
Avenue	Clos Billes (des)
Square	Closeau (du)
Cour	Comète (de la)
Passage	Concerto (du)
Allée	Concorde (de la)
Allée	Coquerelle (de la)
Allée	Courlis (des)
Allée	Courtillères (des)
Allée	Courtils (des)
Passage	Crayons (des)
Rue	Désert aux Nuages (du)
Rue	Destinée (de la)
Cour	Duchesse (de la)
Rue	Eclipse (de l')
Passage	Ecritoire (de l')
Rue	Eglantier (de l')
Rue	Embarquement (de l')
Cour	Enchanteurs (des)
Avenue	Enclos (de l')
Rue	Entrechats (des)
Boulevard	Erkrath (d')

Passage	Escapade (de l')
Passage	Espaliers (des)
Rue	Espérance (de l')
Avenue	Essarts (des)
Clos	Etourneaux (des)
Boulevard	Evasion (de l')
Passage	Eveil (de l')
Boulevard	Explorateurs (des)
Allée	Floréal
Passage	Florentin
Allée	Fontenettes (des)
Passage	Framboises (des)
Passage	Fugue (de la)
Allée	Futaie (de la)
Chemin	Galaxie (de la)
Rue	Galoubets (des)
Rue	Genévriers (des)
Rue	Gerboise (de la)
Rue	Ginglet (du)
Allée	Girandole (de la)
Allée	Giverny (de)
Boulevard	Golf (du)
Rue	Grande Ourse (de la)
Allée	Grands Champs (des)
Passage	Griottes (des)
Cour	Gros Caillou (du)
Passage	Guignette (de la)
Place	Haut de Gency (du)
Avenue	Haut Pavé (du)
Avenue	Hazay (du)
Avenue	Hérons (des)
Place	Institutions (des)
Promenade	Irlandais (des)
Avenue	Jour (du) – n° impairs
Passage	Lauzes (des)
Rue	Lendemain (du)
Cour	Liserons (des)
Rue	Lune Corail (de la)
Allée	Mandariniers (des)
Place	Marché (du)
Passage	Marelle (de la)
Passage	Marotte (de la)
Clos	Matin (du)
Allée	Matines (des)
Passage	Menuet (du)
Boulevard	Merveilles (des)

Allée	Météores de Paille (des)
Rue	Michel Strogoff
Rue	Moisson (de la)
Boulevard	Moulin à Vent (du)
Allée	Moulinière (de la)
Cour	Mûres (des)
Passage	Murmures (des)
Passage	Musaraigne (de la)
Allée	Myrtilles (des)
Place	Nautilus (du)
Avenue	Nord (du) – n° 31
Allée	Nymphéas (des)
Villa	Obier (de l')
Boulevard	Oise (de l') – n° pairs 34 et s., n° 63
Avenue	Orangerie (de l')
Rue	Pampre d'Or (du) – n° impairs
Rue	Passage Saint-Christophe (du)
Rue	Passe-Partout
Rue	Pastorale (de la)
Passage	Petit Gris (du)
Rue	Petit Passage (du)
Rue	Petit Sol (du)
Rue	Phileas Fogg
Rue	Pierre Perdue (de la)
Chemin	Pilets (des)
Passage	Pinceau (du)
Terrasse	Pirouette (de la)
Chemin	Poètes (des)
Passage	Pommeraiie (de la)
Passage	Pommiers Blancs (des)
Rue	Pompe (de la)
Passage	Porte Comprise (de la)
Allée	Pourpres (des)
Rue	Romance (de la)
Passage	Rondo (du)
Clos	Roseraie (de la)
Impasse	Rougettes (des)
Square	Rouvraie (de la)
Allée	Sabretache (de la)
Passage	Sarabande (de la)
Allée	Sébille (de la)
Rue	Serpente
Place	Serpette (de la)
Chemin	Soleil (du)
Passage	Sonate (de la)
Chemin	Surprise (de la)

Clos	Sylthes (des)
Passage	Symphonie (de la)
Allée	Tapis Vert (du)
Rue	Terminale (de la)
Avenue	Terroir (du)
Allée	Tourne Pierre (du)
Rue	Tournesols (des)
Allée	Trèfle (du)
Allée	Vaurois (du)
Rue	Vendanges Prochaines (des)
Rue	Verseaux de Feu (des)

Cergy section 3-4

Type de voie	Nom de la voie
Rue	3 Cèdres (des)
Avenue	3 Fontaines (des) – n° 3
Chemin	4 Saisons (des)
Rue	Abbaye (de l')
Rue	Abbé Bourcier (de l')
Rue	Abricotiers (des)
Allée	Acacias (des)
Passage	Altises (des)
Rue	Amandier (de l')
Rue	Amiral (de l')
Chemin	Arabesque (de l')
Rue	Arpèges (des)
Rue	Aubépine (de l')
Rue	Aven (de l')
Chemin	Bac de Gency (du)
Passage	Ballades (des)
Cour	Bastide (de la)
Rue	Bastide (de la)
Passage	Bateau Ivre (du)
Avenue	Béguines (des)
Square	Belle Epine (de la)
Allée	Bellevue (de)
Allée	Belvédère (du) – n° impairs
Avenue	Bernard Hirsch – n° impairs
Rue	Bleuets (des)
Rue	Bocages Pourpres (des)
Avenue	Bois (du)
Chemin	Bord de l'Eau (du)
Rue	Bouvet de Lozier
Allée	Brigantin (du)

Impasse	Brûloir (du)
Rue	Brûloir (du)
Allée	Cascades (des)
Rue	Célettes (des)
Avenue	Centaure (du)
Passage	Cerf Volant (du)
Rue	Cerisiers (des)
Cour	Chamade (de la)
Cour	Chapiteaux (des)
Rue	Châteaux Brûloirs (des)
Rue	Chauffours (des)
Rue	Chemin de Fer (du)
Rue	Chênes bruns (des)
Rue	Chênes d'Or (des)
Rue	Chênes Emeraude (des)
Rue	Chênes Pourpres (des)
Ruelle	Cité (de la)
Rue	Clairières Oranges (des)
Rue	Clairières Vertes (des)
Ruelle	Clos (des)
Rue	Clos Brûloir (du)
Rue	Clos Couturier (du)
Rue	Clos des Pruniers (du)
Rue	Clos Geoffroy (du)
Place	Colonnes (des)
Place	Colonnes Hubert Renaud (des)
Avenue	Constellation (de la)
Place	Conversation (de la)
Rue	Coquelicots (des)
Allée	Coteaux (des)
Rue	Courdimanche (de)
	Croix Saint Sylvère (la)
Chemin	Derrière les Clos (de)
Rue	Diablotin (du)
Chemin	Dupuis Brun
Chemin	Dupuis Vert
Square	Echiquier (de l')
Place	Eglise (de l')
Chemin	Eguerets (des)
Avenue	Embellie (de l')
Avenue	Entreprise (de l')
Passage	Envol (de l')
Cour	Escale (de l')
Rue	Esplanade de Paris (de l')
Promenade	Etangs (des)
Rue	Etangs (des)

Allée	Fantaisie (de la)
Rue	Féculerie (de la)
Rue	Ferme (de la)
Cour	Feuillée (de la)
Rue	Fond des Ponceaux
Rue	Francis Combe
Rue	Francois Villon
Cour	Frontons (des)
Rue	Gauchères (des)
Rue	Gémeaux (des)
Avenue	Genottes (des)
Place	Genottes (des)
Rue	Gerfaut (du)
Place	Grand Hunier (du)
Ruelle	Grande Cour (de la)
Allée	Grouettes (des)
Avenue	Grouettes (des)
Chemin	Guépierre (de la)
Rue	Harsans (des)
Rue	Haut Lieu (du)
Rue	Haut Montoir (du)
Rue	Haute Du Tertre
Boulevard	Hautil (de l')
Rue	Hauts Sentiers (des)
Rue	Hélice (de l')
Rue	Heulines (des)
Cours	Horloge (de l')
Rue	Huguenots (des)
Traverse	Imprévu (de l')
Allée	Izara (de l')
Avenue	Jean Bart
Rue	Joliot Curie
Rue	Jonquilles
Avenue	Jour (du) – n° pairs
	Justice Orange (la)
Rue	La Pérouse
Rue	Lanterne (de la)
Chemin	Latéral
Rue	Lebon
Ruelle	Lévêque
Rue	Lilas (des)
Place	Linandes (des)
Rue	Linandes Oranges (des)
Allée	Lozeres (des)
Rue	Lucien Briard
Passage	Lucile

Rue	Maçons de Lumière (des)
Sentier	Margot
Allée	Marmousets (des)
Avenue	Martelet (du)
Impasse	Menandon (de)
Sentier	Menandon (de)
Rue	Mérites (des)
Square	Midi (du)
Avenue	Mondetour (de)
Rue	Montalants Pourpres (des)
Chemin	Montoir (du)
Place	Montoir (du)
Rue	Montoir (du)
Rue	Mousserons
Rue	Moutier (du)
Rue	Nationale
Allée	Nations (des)
Passage	Neiges D'Antan
Chemin	Neuf
Rue	Neuville (de)
Allée	Noisetiers (des)
Avenue	Nord (du) – n° 2 et impairs 121 et s.
Boulevard	Oise (de l') – n° impairs 5 à 25
Allée	Oiseaux (des)
Boulevard	Osny (d')
Chemin	Osny (d')
Boulevard	Paix (de la)
Rue	Pampre d'Or (du) – n° pairs
Rue	Parabole (de la)
Rue	Panorama (du)
Rue	Paradis (des)
Avenue	Parc (du)
Rue	Pas Perdus (des)
Rue	Passeur d'Etoiles (du)
Chemin	Patis (des)
Rue	Petit Albi (du)
Allée	Petits Pains (des)
Rue	Pierre Mickere
Rue	Pierre Scheringa
Rue	Pierre Vogler
Chemin	Pipeaux (des)
Rue	Plaine (de la)
Avenue	Plaine des Sports (de la)
Allée	Plantes (des)
Rue	Plants Bruns (des)
Rue	Plants Oranges (des)

Rue	Plants Pourpres (des)
Avenue	Ponceau (du)
Place	Ponceau (du)
Rue	Ponceau (du)
Rue	Ponceau du Tertre (du)
Rue	Pontoise (de)
Boulevard	Port (du)
Chemin	Port à Gilles (du)
Rue	Prairie (de la)
Impasse	Pressoirs (des)
Rue	Prieuré (du)
Rue	Primevères (des)
Rue	Providence (de la)
Rue	Puiseux (de)
Rue	Puits (du)
Sentier	Puits (du)
Square	Quadrille (de la)
Cour	Reinettes (des)
Rue	Repos (du)
Place	République (de la)
Rue	Rhin et Danube
Sentier	Roches (des)
Rue	Roulants (des)
Sentier	Rousselette (de la)
Voie	Sabliers (des)
Rue	Saint-Martin
Rue	Sardane (de la)
Ruelle	Sentiers (des)
Rue	Stade Jean Roger Gault (du)
Avenue	Sud (du)
Rue	Sully
Chemin	Tambours (des)
Impasse	Terrasses (des)
Rue	Tertre (du)
Place	Touleuses (des)
	Touleuses Mauves (les)
	Touleuses Pourpres (les)
Quai	Tourelle (de la)
Rue	Tournois (des)
Rue	Tuileries (des)
Promenade	Val Maurois (du)
Allée	Vanneaux (des)
Rue	Vauréal (de)
Rue	Veillée (de la)
Place	Verdun (de)
Rue	Vieille de Gency

Allée	Vif Argent (du)
Rue	Violettes (des)
Boulevard	Viosne (de la)
Allée	Voies (des)
Chemin	Voies (des)
Rue	Voies (des)
Chemin	Voirie (de la)
Rue	Voyageurs (des)

Garges les Gonesse section 2-1

Type de voie	Nom de la voie
Rue	Ambroise Paré
Allée	Antoine de Lavoisier
Rue	Daniel Balavoine
Rue	Edith Piaf
Avenue	Frédéric Joliot-Curie – n° pairs 4 à 44 et impairs 1 à 41
Rue	Jacques Decour
Boulevard	Muette (de la)
Place	Nelson Mandela
Rue	Paul Langevin
Rue	René Laennec
Rue	Romain Rolland
Chemin	Vol à Voile (du)

Garges les Gonesse section 2-7

Type de voie	Nom de la voie
Avenue	8 Mai 1945 (du)
Rue	Acacias (des)
Rue	Albert (d')
Rue	Alexandre Dumas
Rue	Alfred Sisley
Rue	Alouettes (des)
Allée	Alphonse Daudet
Rue	Alphonse Daudet
Rue	Alsace (d')
Avenue	Ambroise Croizat
Avenue	Anatole France
Rue	André Le Notre
Rue	Antenne (de l')
Avenue	Antoine Demusois
Allée	Antoine Watteau
Rue	Argentièrre (de l')
Allée	Aristide Bruant

Rue	Aubépines (des)
Rue	Auguste Perret
Rue	Auguste Renoir
Chemin	Basses Bauves (des)
Allée	Bauves (des)
Square	Bauves (des)
Rue	Bellevue
Rue	Berlioz
Rue	Bizet
Rue	Blaise Cendrars
Rue	Bonhomme
Chemin	Bonneuil (de)
Cité	Bousselin
Rue	Branly
Allée	Bretagne (de)
Rue	Calmette
Chemin	Capitaine Alliot (du)
Avenue	Carnot
Allée	Catalogne (de)
Rue	Challet
Rue	Charles Garnier
Rue	Chasseurs (des)
Place	Chopin
Allée	Claude Debussy
Rue	Claude Debussy
Rue	Claude Monet
Rue	Clos Bousselin (du)
Rue	Colonel Fabien (du)
Rue	Commandant Bouchet (du)
Avenue	Commune de Paris (de la)
Rue	Croix Buard (de la)
Rue	Daniel Panquin
Rue	Danielle Casanova
Allée	Dauphiné (du)
Rue	Diderot
Avenue	Division Leclerc (de la)
Chemin	Doucettes (des)
Rue	Doucettes (des)
Chemin	Dumant
Rue	Duvivier
Rue	Edgar Degas
Rue	Edouard Le Corbusier
Rue	Edouard Manet
Rue	Emile Leven
Place	Emile Zola
Place	Eugène Delacroix

Rue	Eugène Varlin
Place	Fernand Léger
Chemin	Fessou
Rue	Fessou
Allée	Flandres (des)
Rue	Fosse Maucler (de la)
Rue	Fournier Lécuyer
Rue	Francis Bazin
Rue	Francisco Ferrer
Rue	François Mansart
Avenue	François Mitterrand
Avenue	Frédéric Joliot-Curie – n° pairs 12 à 16
Rue	Gaillardards (des)
Rue	Gambetta
Avenue	Général de Gaulle (du)
Rue	Georges Brassens
Rue	Georges Risler
Place	Germain Soufflot
Chemin	Gounod
Rue	Gounod
Rue	Gustave Courbet
Allée	Gustave Courbet
Rue	Guy Môquet
Rue	Henri de Toulouse-Lautrec
Chemin	Henri Matisse
Rue	Hippolyte Bossin
Rue	Hippolyte Joseph Cochet
Rue	Honoré de Balzac
Place	Hôtel de Ville (de l')
Rue	Indépendance (de l')
Rue	Jacques Ange Gabriel
Rue	Jacques Anquetil
Rue	Jacques Brel
Rue	Jean Bernard
Place	Jean de La Fontaine
Rue	Jean Fragonard
Rue	Jean Goujon
Place	Jean Ingres
Rue	Jean Jaurès
Rue	Jean Mermoz
Rue	Jean Moulin
Rue	Jean Racine
Allée	Jean-Baptiste Clément
Allée	Jean-Baptiste Corot
Rue	Jean-Baptiste Corot
Rue	Jean-François Chalgrin

Rue	Jean-Jacques Rousseau
Rue	Jeanne d'Arc
Rue	Jean-Pierre Timbaud
Rue	José Garcia
Allée	Jules Ferry
Rue	Jules Verne
Rue	Laboureur (du)
Place	Lamartine
Rue	Lamartine
Allée	Languedoc (du)
Rue	Lorraine (de)
Rue	Louis Choix
Chemin	Louis Le Vau
Rue	Louis Marteau
Rue	Louison Bobet
Rue	Louvres (des)
Rue	Marcel Bourgogne
Rue	Marcel Cerdan
Rue	Maréchal Foch (du)
Rue	Marronniers (des)
Rue	Maurice Berteaux
Rue	Maurice Utrillo
Chemin	Menées (des)
Allée	Molière
Avenue	Morillons (de)
Place	Mouettes (des)
Rue	Moulin Fossard (du)
Chemin	Moulins (des)
Rue	Mozart
Rue	Mûriers (des)
Rue	Noisetiers (des)
Rue	Noyer des Belles Filles
Rue	Paix (de la)
Chemin	Parc (du)
Rue	Pasteur
Chemin	Paul Cézanne
Rue	Paul Gauguin
Avenue	Paul Vaillant Couturier
Rue	Pêcheurs (des)
Rue	Perrin Maréchal
Rue	Peupliers (des)
Rue	Philibert Delorme
Rue	Picardie (de)
Rue	Pierre Bachelet
Rue	Pierre Brossolette
Rue	Pierre Clostermann

Rue	Pierre Constant d'Ivry
Rue	Pierre Curie
Square	Pierre de Geyter
Rue	Pierre Rebiere
Rue	Pierre Ronsard
Rue	Pierre Salvi
Avenue	Pierre Sépard
Résidence	Pinsonne (la)
Rue	Platanes (des)
Avenue	Plein Midi (du)
Rue	Prieuses (des)
Rue	Ravel
Rue	Raymond Poincaré
Rue	René Blouet
Rue	Robert de Luzarches
Place	Roger Salengro
Rue	Roger Salengro
Square	Rouget de L'Isle
Allée	Saint-Saëns
Allée	Schubert
Chemin	Stains (de)
Avenue	Stalingrad (de)
Chemin	Sycomores (des)
Rue	Sylla Declémy
Allée	Théophile Gautier
Rue	Tiers Pot (du)
Chemin	Van Gogh
Rue	Van Gogh
Rue	Verdun (de)
Place	Vergers (des)
Rue	Victor Baltard
Rue	Victor Hugo
Square	Viолlet Le Duc
Allée	Voltaire
Place	Voltaire
Rue	Voltaire

Gonesse section 2-10

Type de voie	Nom de la voie
Avenue	12ème Régiment de Cuirassiers
Boulevard	19 Mars 1962 (du) sauf n°2
Rue	Ampère
Rue	Antoine de Saint-Exupéry – n° 1
Rue	Arsonval (d')

Rue	Aulnay (d') – n° impairs 41 et 43
Rue	Berthelot
Rue	Calarde (de la) – n° impairs
Rue	Chauvart
Rue	Cressonnières
Chemin	Cressonnières (des)
Rue	Emmanuel Rain – n° pairs 2 à 8
Route	Europe (de l')
Rue	Ferme Saint-Simon (de la)
Rue	Fontaine Saint-Nicolas (de la)
Rue	Frédéric Joliot-Curie
Rue	Frères Montgolfier (des)
Rue	Gay Lussac
Rue	Jean Mermoz
Rue	Louis Furmanek – n° pairs jusqu'à 8, impairs de 1 à 7
Rue	Malmaison (de la) – n° pairs 26 et s., impairs 1 à 13
	Parc d'Activités de La Calarde
Rue	Paris (de) – n° pairs 74 et s., impairs 87 et s.
Route	Paris à Senlis (de)
Route	Roissy (de)
Chemin	Savigny (de)
Rue	Thillay (du) – n° pairs
Avenue	XXième Siècle (du)

Gonesse section 2-12

Type de voie	Nom de la voie
Rue	Belle Etoile (de la)
Rue	Butte (de la)
Allée	Erables (des)
Avenue	Plaine de France (de la)
Allée	Peupliers (des)

Gonesse section 2-13

Type de voie	Nom de la voie
Rond-point	14 Juillet 1789 (du)
Place	8 Mai 1945 (du)
Boulevard	19 mai 1962 (du)
Allée	Acacias (des)
Allée	Agnès Varda
Rue	Albert Drouhot
Avenue	Alexandre Gassien
Rue	Alfred de Musset
Rue	Alfred de Vigny

Rue	Ambroise Thomas
Rue	André Dupuis
Place	André Germain
Rue	André Malraux
Rue	André Messenger
Rue	Angela Davis
Rue	Antoine de Saint-Exupéry – n° 3
Rue	Antoine Watteau
Rue	Arbalétrier (de l')
Avenue	Aristide Briand
Rue	Arnouville (d')
Rue	Artisans (des)
Avenue	Aubépines (des)
Rue	Aubette de Magny (de l')
Rue	Auguste Morisseau
Rue	Aulnay (d') – n° pairs 2 à 32, impairs 1 à 45
Allée	Avelyne de Saint-Cyr
	Basse Ruelle
Rue	Beauvais (de)
Place	Bégonias (des)
Avenue	Bleuets (des)
Rue	Bourgogne (de)
Ruelle	Braque
Impasse	Bréon (du)
Rue	Bretagne (de)
Rue	Calarde (de la) – n° pairs
Rue	Camille Saint-Saëns
Avenue	Capucines (des)
Allée	Cézanne
Impasse	Chalouette (de la)
Rue	Charles Duchenne
Rue	Charles Gounod
Rue	Charles Péguy
Rue	Châtel (du)
Rue	Chevrons (des)
Rue	Claret
Rue	Claude Debussy
Rue	Clos Saint-Paul (du)
Rue	Commandant Maurice Fourneau (du)
Avenue	Concorde (de la)
Avenue	Coquelicots (des)
Allée	Cour Baleine (de la)
Rond-point	Croix Saint-Benoît (de la)
Allée	Croult (du)
Place	Dahlias (des)
Rue	Dahlias (des)

Allée	Delacroix
Rue	Denis Diderot
Avenue	Docteur Broquet (du)
Rue	Docteur Calmette (du)
Rue	Docteur Roux (du)
Rond-point	Droits de l'Homme (des)
Rue	Duclos Drouhot
Rue	Egalité (de l')
Rue	Eglantier (de l')
Rue	Emmanuel Rain – n° pairs 6 à 20
Rue	Epte (de l')
Rue	Félix Chobert
Rue	Fernando Pessoa
Rue	Fontaine Saint-Pierre (de la)
Chemin	Fontenay (de)
Rue	Fragonard
Rue	François de Chateaubriand
Avenue	François Mitterrand
Rue	Fraternité (de la)
Chemin	Fromagers (des)
Avenue	Gabriel Péri
Rue	Galande
Square	Garenne (de la)
Place	Général de Gaulle (du)
Rue	Général Leclerc (du)
Rue	Georges Bizet
Rue	Georges Clémenceau
Avenue	Georges Pompidou
Rue	Gérard de Nerval
Square	Gérard Philipe
Rue	Germaine Tillon
Rue	Gironde (de la)
Chemin	Goussainville à Gonesse (de)
Impasse	Grand Morin (du)
Rue	Guy de Maupassant
Rue	Guy Môquet
Allée	Haye Poitou (de la)
Rue	Hector Berlioz
Rue	Henri Dunant
Place	Henri Matisse
Rue	Henri Sellier
Avenue	Hortensias (des)
Allée	Hôtel Dieu (de l')
Rue	Hôtel Dieu (de l')
Rue	Ile de France (de l')
Rue	Jacinthes (des)

Avenue	Jasmins (des)
Rue	Jean Camus
Allée	Jean Gabin
Place	Jean Jaurès
Rue	Jean Marais
Rue	Jean Monnet
Rue	Jean Moulin
Rue	Jean Racine
Place	Jean Renoir
Rue	Jean-Jacques Rousseau
Avenue	Jonquilles (des)
Rue	Jules Ferry
Rue	Jules Massenet
Rue	Lamartine
Avenue	Léon Blum
Avenue	Léon Grandfils
Rue	Liberté (de la)
Place	Liberté 8 Mai 1945 (de la)
Avenue	Lilas (des)
Rue	Liliums (des)
Rue	Lino Ventura
Impasse	Loing (du)
Rue	Lorraine (de)
Rue	Louis Furmanek – n° pairs 10 et s., impairs 11 ets.
Impasse	Louis Lépine
Allée	Louis VII Le Jeune
Impasse	Lunain (du)
Rue	Madeleine (de la)
Rue	Malmaison (de la) – n° pairs 2 à 22
Place	Marc Sangnier
Allée	Marcel Carné
Rue	Marcel Peyralbe
Rue	Marcello Mastroianni
Avenue	Maréchal Foch (du)
Avenue	Maréchal Juin (du)
Place	Maréchal Lyautey (du)
Place	Marguerites (des)
Rue	Marguerites (des)
Rue	Marlène Dietrich
Place	Marronniers (des)
Rue	Marsange (de la)
Rue	Martin Luther King
Avenue	Maurice Meyer
Rue	Maurice Meyer
Rue	Maurice Ravel
Rue	Max Linder

Allée	Michel-Ange
Rue	Michelet
Avenue	Mimosas (des)
Allée	Missak Manouchian
Allée	Modeste Debrixe
Rue	Molière
Rue	Montcient (de)
Rue	Moulin d'Etif (du)
Allée	Moulin Neuf (du)
Avenue	Muguet (du)
Avenue	Myosotis (des)
Rue	Nelson Mandela
Square	Nord (du)
Rue	Nungesser et Coli attribuée à 2-13
Rue	Orgemont (d')
Allée	Ormeteaux (des)
Impasse	Orvanne (de l')
Rue	Ouche (de l')
Rue	Ourcq (de l')
Rue	Pâquerettes (des)
Allée	Parc (du)
	Parc de La Commanderie
	Parc d'Orgemont
Rue	Paris (de) – n° pairs 2 à 80, impairs 1 à 83
Rue	Pasteur
Rue	Paul Verlaine
Impasse	Petit Morin (du)
Rue	Petit Rosne (du)
Rue	Philippe Auguste
Avenue	Pierre Brossolette
Rue	Pierre Corneille
Rue	Pierre Curie
Rue	Pierre de Theilley
Rue	Pierre Lorgnet
Rue	Pierre Paul Rubens
Avenue	Pierre Salvi
Résidence	Platanes (des)
Rue	Prairie (de la)
Allée	Raphaël
Avenue	Raymond Poincaré
Avenue	Raymond Rambert
Rue	Reine Alix (de la)
Impasse	Remarde (de la)
Allée	Rembrandt
Allée	René Clair
Allée	Renoir

Avenue	Robert Schuman
Allée	Romy Schneider
Place	Roses (des)
Chemin	Saint-Blin (de)
Rue	Saint-Nicolas
Ruelle	Saint-Pierre
Rue	Savigny (de)
Rue	Senlis (de)
Rue	Simone Signoret
Place	Source (de la)
Rue	Source (de la)
Square	Sports (des)
Allée	Tas de Chaume (du)
Rue	Temple (du)
Rue	Thillay (du) – n° impairs
Allée	Van Gogh
Impasse	Vaucouleurs (de)
Allée	Vergers (des)
Chemin	Vert
Rue	Victor Hugo
Rue	Vignois (du)
Avenue	Violettes (des)
Rue	Viosne (de la)
Rue	Voliges (des)
Impasse	Volmerot
Rue	Xavier Lalonde
Rue	Ysieux (de l')

Goussainville section 2-2

Type de voie	Nom de la voie
Allée	5 Décembre (du)
Avenue	6 Juin 1944 (du) – n° impairs
Place	8 Mai 1945 (du)
Avenue	Albert Sarraut – n° pairs 12 à 78 et impairs 1 à 43
Rue	Ambroise Croizat
Rue	André Bernard
Rue	Artisans (des)
Rue	Augustin Fresnel
Square	Balzac
Impasse	Bassin
Rue	Bassin (du)
Avenue	Béranger
Ruelle	Bourdes (des)
Rue	Brûlée

Avenue	Buffon
Rue	Cambacérés – n° pairs 2 à 6
Avenue	Chateaubriand
Rue	Claude Bernard – n° impairs
Rue	Clément et Lucien Matheron
Rue	Crould (du)
Rue	Daniel Sorano – n° impairs
Rue	David Wakx – n° pairs 20 à 28
Avenue	Demoiselles (des) - n° pairs 4 à 24 et n° 7
Chemin	Demoiselles (des) – n° impairs
Rue	Denis Papin - n° impairs
Avenue	Diderot
Avenue	Docteur Broquet (du)
Rue	Docteur Charcot (du)
Rue	Docteur Roux (du) – n° pairs
Rue	Edouard Vaillant – n° pairs
Rue	Ferdinand de Lesseps
Avenue	Frères Lumière (des)
Rue	Gardes (des)
Avenue	Gare (de la) – n° pairs 2 à 64 et impairs 1 à 45
Impasse	Gare (de la)
Rue	Gaston Monmousseau
Ruelle	Gaubourget
Rue	Gaudry
Boulevard	Général de Gaulle (du) – n° pairs 72 à 100 et impairs 47 et s.
Avenue	Genève (de)
Rue	Gérard Philippe
Route	Goussainville (de)
Rue	Grace Kelly
Rue	Greta Garbo
Rue	Gustave Eiffel – n° pairs 28 et s., impairs 15 et s.
Avenue	Hélène Boucher – n° pairs 18 à 42
Avenue	Hoche
Place	Hyacinthe Drujon
Avenue	Jacques Anquetil
Rue	Jacques Potel – n° impairs 1 à 25
Avenue	Jardins (des)
Rue	Jasmins (des) – n° impairs
Rue	Jean Berthaud
Rue	Jean Monnet
Rue	Jean Vilar
Rue	Jean-Gaston Rousseau – n° pairs 4 à 38, impairs 1 à 27
Rue	Jean-Louis Barrault
Rue	Jean-Pierre Timbaud
Rue	Joseph Cugnot
Rue	Joseph Jacquard

Avenue	La Haye (de)
Square	Lamartine
Rue	Larousse
Rue	Le Corbusier
Rue	Le Notre
Rue	Léonard de Vinci – n° 6
Rue	Lucien Sampaix
Rue	Madeleine Renaud
Rue	Marc Seguin
Avenue	Marceau
Rue	Marcel Carné
Avenue	Marcel Cerdan
Rue	Marguerite Duras
Rue	María Callas
Rue	Michel Simon
Place	Michelet
Avenue	Montmorency (de) – n° pairs 90 et s., impairs 1 à 111
Rue	Pablo Picasso
Rue	Parmentier
Boulevard	Paul Vaillant Couturier – n° pairs 2 à 40
Rue	Petion – n° pairs
Rue	Pierre Lescaut – n° pairs 2 à 20
Rue	Pont (du)
Rue	Pont de la Brèche (du)
Rue	Pont Prolongé (du)
Rue	Président Roosevelt (du)
Rue	Régine Cavagnoud – n° pairs 24 et s, impairs 1 à 13
Place	République (de la)
Rue	Robert Moinon
Route	Roissy (de)
Rue	Romy Schneider
Voie	Rosière
Chemin	Saint-Denis (de)
Rue	Suef (de la)
Rue	Talmouse (de)
Chemin	Thillay (du)
Rue	Vallée (de la)
Chemin	Vergers (des)
Place	Victor Hugo
Chemin	Vierge (de la)
Rue	Vieux Moulin (du)
Rue	Winston Churchill

Goussainville section 2-5

Type de voie	Nom de la voie
Avenue	6 Juin 1944 (du) – n° pairs
Rue	Acacias (des)
Avenue	Albert Sarraut – n° pairs 80 et s., impairs 15 à 109
Rue	Alembert
Rue	Alfred de Musset
Rue	Alice
Avenue	Alouettes (des)
Rue	Alpes (des)
Rue	Amandiers (des)
Rue	Ampère
Rue	Anatole France
Rue	André Chénier
Rue	Antoine Demusois
Rue	Arago
Rue	Armand Carrel
Rue	Armand Deleuze
Rue	Arthur Melin
Rue	Auguste Blanqui
Rue	Aviation (de l')
Rue	Barbaroux
Chemin	Bas (du)
Rue	Bastille (de la)
Rue	Baudin
Rue	Beethoven
Rue	Bergeronnettes (des)
Rue	Bergonie
Rue	Bernard Palissy
Rue	Bir Hakeim
Rue	Bleuets (des)
Rue	Bois (des)
Rue	Bouvreuils (des)
Allée	Brahms
Rue	Branly
Boulevard	Buttes Chaumont (des)
Rue	Cambacérés – n° pairs 10 à 24, impairs 7 à 33
Rue	Cambronne
Rue	Camelinat
Rue	Camille Blanc
Rue	Camille Desmoulins
Rue	Camille Pelletan
Avenue	Chantilly (de)

Rue	Charles Baudelaire
Rue	Charles Delescluze
Place	Charmeuse (de la)
Impasse	Châtaigniers (des)
Rue	Château d'Eau (du)
Rue	Chênes (des)
Rue	Claude Bernard – n° pairs
Rue	Claude Debussy
Rue	Clignancourt (de)
Rue	Clouet
Boulevard	Cognacq Jay
Rue	Colibris (des)
Rue	Colonel Fabien (du)
Rue	Convention (de la)
Rue	Corot
Rue	Cottage Lafayette (du)
Rue	Cyprien Samson
Allée	Daniel Ferry
Rue	Daniel Sorano – n° pairs
Place	Danielle Casanova
Rue	Danton
Rue	David Hascal
Rue	David Tabakoff
Rue	David Wakx – n° pairs 2 à 18, impairs 5 à 25
Chemin	Début (du)
Avenue	Demoiselles (des) – n° 3
Chemin	Demoiselles (des) – n° pairs
Rue	Denis Papin – n° pairs
Place	Descartes
Rue	Docteur Roux (du) – n° impairs
Rue	Docteur Vaillant (du)
Rue	Echelle (de l')
Allée	Edith Piaf
Rue	Edmond Chartrel
Rue	Edmond Rostand
Rue	Edouard Vaillant – n° impairs
Rue	Egalité (de l')
Rue	Ela Constantinide
Rue	Emile Combes
Allée	Emile Zola
Rue	Espérance (de l')
Rue	Etienne Dolet
Rue	Eugène Gathe
Avenue	Eugène Pottier
Rue	Eugène Varlin
Rue	Eugénie

Rue	Famille Solomon
Rue	Fauvettes (des)
Rue	Ferdinand Buisson
Rue	Fernand Pelloutier
Rue	Fleurus (de)
Rue	France (de)
Rue	François Chaumette
Rue	Françoise Dolto
Rue	Fraternité (de la)
Boulevard	Frères Montgolfier (des)
Avenue	Gambetta
Avenue	Gare (de la) – n° pairs 108 et s.
Rue	Gaston Coute
Rue	Gaston Gressier
Boulevard	Général de Gaulle (du) – n° pairs 2 à 64 et impairs 1 à 37
Avenue	George Sand
Avenue	Georges Brassens
Rue	Georges Pitard
Rue	Georges Politzer
Rue	Georgette
Rue	Germain Pilon
Rue	Girondins (des)
Avenue	Glycines (des)
Rue	Gounod
Allée	Grand Arbre (du)
Rue	Gustave Eiffel – n° pairs 2 à 26, n°impairs 1 à 13
Rue	Gutenberg
Chemin	Haut
Avenue	Hélène Boucher – n° pairs 2 à 16, impairs 1 à 11
Boulevard	Henri Dunant
Rue	Henri Fabre
Rue	Henri Vuillemin
Rue	Henri Wallon
Rue	Henriette
Rue	Hirondelles (des)
Impasse	Hoche
Rue	Jacobins (des)
Rue	Jacques Brel
Rue	Jacques Potel – n° pairs 2 à 36, impairs 27 à 85
Rue	Jasmins (des) – n° pairs
Rue	Jean Goujon
Rue	Jean Jaurès
Rue	Jean Moulin
Rue	Jean-Baptiste La Fontaine
Rue	Jean-Gaston Rousseau – n° pairs 42 à 60, impairs 29 à 51
Rue	Jean-Sébastien Bach

Allée	Jeu de Paume (du)
Allée	Jeux d'Enfants (des)
Rue	Joliot Curie
Allée	Joséphine Baker
Boulevard	Jules Ferry
Rue	Jules Guesde
Rue	Jules Vallès
Avenue	Jules Verne
Rue	Julian Grimau
Rue	Jura (du)
Rue	Lacordaire
Rue	Lavoisier
Rue	Lazare Carnot
Avenue	Leclerc
Rue	Léon Bourgeois
Rue	Léonard de Vinci – n° 4 et impairs 47 à 49
Avenue	Liberté (de la)
Rue	Liège (de l')
Rue	Lilas (des)
Rue	Louis Blanc
Rue	Louise Michel
Chemin	Louvres (de)
Rue	Lucien Meche
Rue	Lucien Rouiller
Allée	Lucienne Delyle
Rue	Lys (des)
Rue	Madeleine
Chemin	Mail (du)
Chemin	Maisons Carrées (des)
Rue	Marat
Rue	Marcel Cachin
Boulevard	Marcel Dassault
Rue	Marché (du)
Rue	Maréchal de Lattre de Tassigny (du)
Rue	Marguerites (des)
Rue	Marie Rose Madeline
Avenue	Marronniers (des)
Rue	Martin Luther King
Rue	Maryse Bastié
Rue	Massenet
Rue	Maurice Chevalier
Allée	Maurice Ravel
Rue	Merles (des)
Rue	Mésanges (des)
Rue	Millet
Rue	Mirabeau

Rue	Montagne (de la)
Rue	Montaigne
Avenue	Montmorency (de) – n° pairs 4 à 88
Impasse	Motte Picquet (de la)
Rue	Motte Picquet (de la)
Rue	Mozart
Impasse	Mûriers (des)
Impasse	Noisetiers (des)
	Noues (les)
Rue	Nouvelle
Rue	Oiseaux (des)
Rue	Paix (de la)
Rue	Panoramas (des)
Boulevard	Pasteur
Rue	Paul Lafargue
Rue	Paul Langevin
Rue	Paul Painlevé
Boulevard	Paul Vaillant Couturier – n° pairs 44 et 166, n° impairs 1 à 207
Rue	Pensées (des)
Rue	Pépinière (de la)
Rue	Petion – n° impairs
Allée	Petit Merisier (du)
Rue	Peupliers (des)
Rue	Philippe Lebon
Rue	Pierre Curie
Rue	Pierre Lescaut – n° pairs 22 et s, impairs 3 à 15
Rue	Pierre Sarrazin
Rue	Pierre Semard
Rue	Pierrots (des)
Rue	Pinsons (des)
Rue	Piverts (des)
Rue	Plaine (de la)
Allée	Plaine des Jeux (de la)
Rue	Platanes (des)
Rue	Plateau (du)
Rue	Ponsard
Rue	Prévoyance (de la)
Rue	Primevères (des)
Rue	Ramus
Rue	Raoul Rigault
Rue	Raspail
Rue	Raymond Lapchin
Boulevard	Raymond Lefèvre
Rue	Régine Cavagnoud – n° pairs 2 à 22
Avenue	Renaissance (de la)
Rue	République (de la)

Rue	Robert Peltier
Rue	Robespierre
Rue	Roger Gaston
Rue	Roger Grosman
Boulevard	Roger Salengro
Rue	Roland
Rue	Ronsard
Rue	Rosiers (des)
Rue	Rosignols (des)
Rue	Rouges Gorges (des)
Rue	Rouget de Lisle
Rue	Saint-Charles
Rue	Saint-Denis
Place	Saint-Exupéry
Rue	Saint-Just
Avenue	Séverine
Place	Sidney Bechet
Rue	Sieyes
Rue	Simon Bolivar
Avenue	Source (de la)
Avenue	Thiers
Avenue	Tilleuls (des)
Allée	Tino Rossi
Allée	Traversière
Rue	Tulipes (des)
Rue	Union (de l')
Rue	Varennes (de)
Boulevard	Verdun (de)
Rue	Vergniaud
Rue	Verlaine
Rue	Vert Galant (du)
Rue	Victor Basch
Rue	Vincent Scotto
Allée	Vincent Van Gogh
Rue	Violet
Rue	Violettes (des)
Rue	Yves Farges

Roissy en France section 2-4

Type de voie	Nom de la voie
Rue	Aubin Olivier
Allée	Bergerie (de la)
Chemin	Besnard (de)
Rue	Chalot

Avenue	Charles de Gaulle
Rue	Claude de Mesmes
Square	Concorde (de la)
Rue	Croix (de la)
Avenue	Demi-Lune (de la)
Chemin	Dîme (de la)
Rue	Dorval
Allée	Echelette (de l')
Rue	Europe (de l')
Avenue	Feuchère (de la)
Route	Goussainville (de)
Allée	Grange (de la)
Rue	Hamm (de)
Rue	Houdart
Rue	Jean Moulin
Impasse	Maurice Berteaux
Chemin	Mesnil (de la)
Rue	Meunier (du)
Avenue	Montmorency (de)
Chemin	Montmorency (de)
Rue	Noyer (du)
Rue	Pasteur
Place	Pays de France (du)
Passage	Poiret
Avenue	Râperie (de la)
Impasse	Râperie (de la)
Avenue	Roissy (de)
Villa	Saint Eloi
Allée	Saint-Paul
Place	Souvenir Français (du)
Chemin	Tournelles (des)
Chemin	Vallée (de la)
Chemin	Vaudherland (de)
Allée	Verger (du)

Roissy en France section 2-12

Type de voie	Nom de la voie
Rue	Belle Etoile (de la)
Avenue	Bois de la Pie (du)
Rue	Chardonnerets (des)
Allée	Ponant (du)
Avenue	Pyramide (de la)

Saint-Ouen-l'Aumône section 3-6

Type de voie	Nom de la voie
Allée	3 Caravelles (des)
Avenue	Alsace Lorraine (d')
Rue	Anjou (d')
Rue	Artois (d')
Avenue	Béthunes (des)
Rue	Bois du Pont (du)
Avenue	Bourgogne (de)
Rue	Bretagne (de)
Rue	Compas (du)
Rue	Equerre (de l')
Avenue	Fief (du)
Avenue	Fond de Vaux (du) – n° pairs 32 et s, n° 1
Rue	Guyenne (de)
Avenue	Ile de France (de l')
Rue	Languedoc (du)
Rue	Limousin (du)
Avenue	Mare
Rue	Normandie (de)
Rue	Palmer (du)
Rue	Périgord (du)
Rue	Picardie (de)
Rue	Rapporteur (du)

Saint-Ouen-l'Aumône section 3-7

Type de voie	Nom de la voie
Impasse	2 Gares (des)
Rue	2 Gares (des)
Rue	Abel Gance
Place	Alexis de Tocqueville
Allée	Alfred Hitchcock
Rue	André Ampère
Rue	Antoine Balard
Avenue	Antoine de Lavoisier
Allée	Beauregard
Rue	Bouleaux (des)
Impasse	Cassis (des)
Impasse	Chaland (du)
Rue	Chapelle (de la) – n° pairs 2 à 72, impairs 3 à 37
Rue	Charlie Chaplin
Rue	Charmilles (des)
Avenue	Château (du) – n° pairs 2 à 96, impairs 1 à 73

Rue	Colette
Impasse	Courcelles (de)
Rue	Courcelles (de)
Impasse	Edouard Vaillant
Rue	Egalisses (des)
Avenue	Eguillette (de l')
Rue	Epluches (d') – n° pairs 2 à 92
Avenue	Fond de Vaux (du) – n° pairs 18 à 30
Rue	France (de) – n° pairs 4 à 22, impairs 1 à 19
Impasse	François Truffaut
Rue	Gare (de la)
Rue	Général Dombrowski (du)
Rue	Général Leclerc (du) – n° pairs 2 à 78
Rue	George Sand
Rue	Grandes Côtes (des) – n° pairs 2 à 28, impairs 5 à 25
Avenue	Gros Chevaux (des)
Rue	Guivernone (de la)
Rue	Jacques de Vaucanson
Rue	Jean Louis Linquette
Rue	Jesse (de) – n° pairs
Mail	Joliot Curie
Rue	Jules Vallès
Sentier	Labours (des)
Rue	Léon Frappie
Rue	Louis Auguste Blanqui
Avenue	Louis De Broglie
Impasse	Lucchino Visconti
Rue	Mail (du) – n° pairs 2 à 132, impairs 1 à 31
Rue	Martin Luther King
Chaussée	Maubuisson (de) – n° pairs 8 à 32, impairs 15 à 57
Sente	Mortagne (de)
	Mortagne (la)
Sentier	Mortagnes (des)
Chemin	Murs (des)
Rue	Nathalie Sarraute
Impasse	Nord (du)
Rue	Oraison (d') – n° pairs 2 à 20, impairs 13 et s.
Rue	Oziers (des)
Rue	Paul Appel
Rue	Paul Painlevé
Sentier	Petit Bois (du)
Impasse	Petits Cailloux (des)
Rue	Pradine
Ruelle	Puits (du)
Rue	René Clair
Rue	Rivière (de la) – n° pairs 4 à 14, n° 9

Rue	Sablons (des) – n° pairs
Rue	Sainte-Agnès
Rue	Saint-Henri – n° impairs
Rue	Saint-Hilaire
Place	Tilleuls (des)
Rue	Van De Maele
Rue	Venel (de)
Avenue	Vert Galant (du)
Place	Victor Leveau
Rue	Victor Leveau

Saint-Ouen-l'Aumône section 3-8

Type de voie	Nom de la voie
Avenue	Adolphe Chauvin
Allée	Alembert (d')
Rue	Alexander Graham Bell
Rue	Alexandre Prachay
Rue	Anatole France
Chemin	Aqueduc (de l')
Rue	Aquitaine (d')
Rue	Armand Lecomte
Chemin	Basse Vacherie
Rue	Beaux Vents (des)
Sente	Beaux Vents (des)
Avenue	Bellevues (des)
Impasse	Bernard Palissy
Chemin	Béthunes (des)
Allée	Blanche de Castille
Cité	Blanche de Castille
Rue	Boris Vian
Rue	Boucle (de la)
Chemin	Bourseaux (des)
Rue	Camille Corot
Rue	Capucines (des)
Rue	Carrières (des)
Rue	Célestin Freinet
Rue	Champ Gaillard (du)
Place	Champagne (de)
Rue	Chapelle (de la) – n° impairs 39 à 61
Avenue	Château (du) – n° impairs 75 et s.
Rue	Chemin Vert (du)
Avenue	Chennevières (de)
Rue	Chennevières (de)
Rue	Cite du Parc (de la)

Rue	Claude Lorrain
Impasse	Clos du Roi (du)
Rue	Clos du Roi (du)
Sentier	Clos du Roi (du)
Rue	Clos Santeuil (du)
Allée	Colbert
Mail	Condorcet
Rue	Coteau (du)
Ruelle	Darras
Rue	Diderot
Rue	Diligence (de la)
Rue	Dion Bouton (de)
Rue	Django Reinhardt
Boulevard	Ducher
Quai	Ecluse (de l')
Place	Ecoles (des)
Rue	Ecoles (des)
Rue	Edouard Belin
Rue	Edouard Branly
Rue	Epluches (d') – n° pairs 94 et s., impairs 1 à 67
Rue	Eragny (d')
Rue	Estienne d'Orves
Allée	Etrier (de l')
Impasse	Eugène Ducretet
Impasse	Faraday
Rue	Fernand Braudel
Rue	Flandre (de)
Avenue	Fond de Vaux (du) – n° pairs 2 à 16, impairs 5 à 39
Rue	Fortes Terres (des)
Rue	France (de) – n° pairs 24 et s.
Chemin	Frépillon (de)
Rue	Frères Capucins (des)
Place	Gabriel Péri
Rue	Garenne (de la)
Place	Garibaldi
Allée	Gascogne (de)
Avenue	Général de Gaulle (du)
Rue	Général Leclerc (du) – n° impairs 1 à 39
Rue	Giacomo Puccini
Rue	Gioacchino Rossini
Rue	Giuseppe Verdi
Rue	Grandes Côtes (des) – n° pairs 30 à 52, impairs 29 à 53
Rue	Gros Murger (du)
Impasse	Guglielmo Marconi
Rue	Gustave Courbet
Rue	Guy Sourcis

Quai	Halage (de)
Rue	Hameau (du)
Rue	Herblay
Rue	Industrie (de l')
Rue	Iris (des)
Sente	Ivrognes (des)
Allée	Jacques Callot
Rue	Jean Baptiste Chardin
Rue	Jean Claude Bibette
Rue	Jean Jacques Rousseau
Rue	Jean Jaurès
Rue	Jean Zay
Rue	Jesse (de) – n° impairs
Chaussée	Jules César
Allée	Languedoc (du)
Rue	Le Notre
Rue	Léo Lagrange
Chemin	Liesse
Rue	Liesse (de)
Allée	Lilas (des)
Rue	Louis Armand
Rue	Louis Delage
Place	Louise Michel
Rue	Louise Weiss
Rue	Lumières
Rue	Mail (du) – n° impairs 33 à 101
Chemin	Marais (des)
Rue	Marcel Dassault
Rue	Marguerites (des)
Rue	Maubuisson (de)
Chaussée	Maubuisson (de) – n° pairs 2 à 4, impairs 1 à 13
Rue	Maunoury (de)
Rue	Maurice Dampierre
Impasse	Maxwell
Rue	Michel de L'Hospital
Chemin	Milieu (du)
Allée	Mirabelles (des)
Place	Montesquieu
Sentier	Moulin (du)
Rue	Oise (de l')
Rue	Oraison (d') – n° pairs 26 et s., impairs 3 à 5
Rue	Pagnere
Rue	Palestrina
Rue	Parc (du)
Résidence	Parc Le Notre
Rue	Paris (de)

Rue	Pasteur
Rue	Patelle (de la)
Rue	Pervenches (des)
Sentier	Petits Ponts (des)
Allée	Philosophes (des)
Square	Picardie (de)
Rue	Pierre Boudet
Rue	Pierre Brossolette
Rue	Pierre Godet
Place	Pierre Mendès France
Rue	Pierrelaye (de)
Rue	Pont Vert (du)
Rue	Préaux (des)
Rue	Repos (du)
Rue	Rhin et Danube
Avenue	Richard De Tour
Rue	Rivière (de la) – n° 2
Allée	Roses (des)
Rue	Roses (des)
Rue	Sablons (des) – n° impairs
Rue	Sabot (du)
Rue	Saint-Henri – n° pairs
Chemin	Saint-Hilaire (de)
Rue	Saint-Simon
Rue	Salvador Allende
Rue	Savoie (de)
Allée	Savonniers (des)
Rue	Séquoia (du)
Rue	Sieyes
Rue	Sophoras (des)
Rue	Sully (de)
Rue	Terres de la Ferme (des)
Rue	Thomas Edison
Rue	Treat (du)
Impasse	Turgot
Avenue	Union (de l')
Rue	Vallon (du)
Chemin	Vaux à Pontoise
Avenue	Verdun (de)
Rue	Veronese
Rue	Victor Hugo
Rue	Victor Schoelcher
Rue	Vigognes (des)
Rue	Voltaire
Rue	Waldeck Rousseau

Sarcelles section 2-3

Type de voie	Nom de la voie
Allée	19 Mars 1962 (du)
Avenue	8 Mai 1945 (du) – n° pairs
Boulevard	Albert Camus – n° pairs 10 à 60, impairs
Allée	Alfred de Vigny
Rue	Algérie (d')
Rue	Alsace (d')
Rue	Amiral G.D Argenlieu (de l')
Passage	Armagnac (d')
Rue	Bellevue (de)
Place	Bleuets (des)
Rue	Bleuets (des)
Allée	Boulangère (de la)
Rue	Bretagne (de)
Place	Briqueterie (de la)
Route	Calais (de) – n° pairs
Allée	Cardamines (des)
Allée	Cerisiers (des)
Rue	Champagne (de)
Allée	Chantepie (de)
Avenue	Chantereine (de)
Chemin	Chantereine (de)
Avenue	Charles Péguy
Rue	Chaussy (du)
Rue	Commandant Bouchet (du)
Rue	Coquelicots (des)
Rue	Danielle Casanova
Allée	Denis Diderot
Avenue	Division Leclerc (de la) – n° pairs 86 à 240 et impairs n°57 à 211
Place	Docteur Calmette (du)
Place	Docteur Guérin (du)
Boulevard	Edouard Branly – n° impairs
Rue	Escouvrier (de l')- n° impairs 1 à 11
Rue	Estienne d'Orves (d')
Rue	Fernand Léger
Rue	Flandres (de)
Rue	Flora
Place	France (de)
Boulevard	François Mitterrand
Route	Garges (de)
Rue	Gascogne (de)
Rue	Geneviève de Gaulle Anthonioz
Place	Georges Guynemer

Route	Groslay (de)
Contre allée	Henri Dunant
Boulevard	Henri Poincaré
Rue	Ile de France (de l')
Place	Jean Charcot
Rue	Jean Pujol
Allée	Jeu de Boules (du)
Rue	Lamier Blanc (du)
Rue	Languedoc (du)
Allée	Léon Paul Fargue
Passage	Limousin (du)
Rue	Lorraine (de)
Rue	Louis Lebrun
Rue	Louise Michel
Boulevard	Maréchal de Lattre de Tassigny – n° impairs
Rue	Marguerites (des)
Rue	Marseille (de)
Rue	Maryse Bastié
Rue	Matoub Lounès
Allée	Merlettes (des)
Allée	Meunier (du)
Allée	Mont de Sarcelles (du)
Rue	Montfleury (de)
Rue	Moulin à Vent (du)
Chemin	Mureaux (des)
Place	Navarre (de)
Place	Normandie (de)
Impasse	Noyers (des)
Rue	Noyers (des)
Allée	Nungesser et Coti
Chemin	Orme des Vignes (de l')
Rue	Parmentier
Avenue	Paul Herbe
Avenue	Paul Langevin – n° impairs
Avenue	Paul Valéry – n° impairs
Rue	Père Heude (du)
Allée	Petits Clos (des)
Rue	Picardie (de)
Chemin	Poiriers (des)
Allée	Renoncules (des)
Allée	Robert Desnos
Rue	Rol Tanguy
Rue	Romain Gary
Rue	Théodore Bullier
Rue	Thévenin
Rue	Toulouse (de)

Rue	Tourelle (de la)
Rue	Victor Schoelcher
Chemin	Vignolle (du)
Rue	Vignolle (du)

Sarcelles section 2-8

Type de voie	Nom de la voie
Avenue	8 Mai 1945 (du) – n° impairs
Allée	Alain Fournier
Boulevard	Albert Camus – pairs n° 2 à 8
Allée	Albert Einstein
Allée	Albert Roussel
Allée	André Ampère
Place	André Gide
Avenue	Anna de Noailles
Allée	Antoine Bourdelle
Allée	Antoine Coysevox
Allée	Antoine de Saint-Exupéry
Rue	Argonne (de l')
Allée	Aristide Maillol
Allée	Arthur Honegger
Allée	Arthur Rimbaud
Avenue	Auguste Perret
Allée	Auguste Renoir
Allée	Auguste Rodin
Rue	Bas Perreux (du)
Allée	Beaumarchais
Allée	Bernard Palissy
Avenue	Bois de Lochères (du)
Route	Calais (de) – n° impairs
Allée	Camille Pissaro
Avenue	Cascade (de la)
Avenue	César Franck
Allée	Charles Baudelaire
Allée	Charles de Montesquieu
Rue	Charmettes (des)
Avenue	Château (du)
Allée	Claude Debussy
Rue	Claude Delvincourt
Rue	Coquetiers (des)
Rue	Dardanelles (des)
Allée	Déodat de Sévérac
Avenue	Division Leclerc (de la) – n° pairs 2 à 84 et n° impairs 1 à 55
Allée	Duparc

Boulevard	Edouard Branly – n° pairs
Allée	Edouard Manet
Rue	Emile Zola
Rue	Eric de Saint Sauveur (de)
Allée	Erik Satie
Rue	Escouvrier (de l') -n° pairs 2 à 6bis
Rue	Eugénie
Place	Fêtes (des)
Rue	Fosse Guérin (de la)
Allée	Francis Carco
Allée	Francis Jammes
Rue	François Couperin
Allée	François de Châteaubriand
Allée	François Rude
Avenue	Frédéric Joliot-Curie
Allée	Gabriel Faure
Allée	Georges Bernanos
Place	Georges Feydeau
Allée	Gérard de Nerval
Place	Gérard de St Vaulry
Rue	Grand Couronne (du)
Allée	Guillaume Apollinaire
Allée	Hector Berlioz
Boulevard	Henri Bergson
Avenue	Henri Prost
Boulevard	Jacques Copeau
Allée	Jacques Rivière
Allée	Jean de La Bruyère
Rue	Jean Giraudoux
Rue	Jean Lurcat
Place	Jean Moulin
Boulevard	Jean-Baptiste Carpeaux
Allée	Jean-Baptiste Corot
Allée	Jean-Baptiste Lully
Allée	Jean-François Millet
Allée	Jean-Honoré Fragonard
Rue	Jean-Philippe Rameau
Avenue	Jules Massenet
Promenade	Lac (du)
Allée	Le Lorrain
Allée	Leconte de Nouy
Allée	Louis de Broglie
Allée	Marcel Proust
Boulevard	Maréchal de Lattre de Tassigny – n° pairs
Avenue	Maréchal Pierre Koenig (du)
Rue	Marius Delpèch

Allée	Marivaux
Passage	Massenet
Boulevard	Maurice Ravel
Allée	Max Jacob
Boulevard	Michel Montaigne
Allée	Montesquieu
Allée	Nicolas Poussin
Allée	Pablo Rejas
Avenue	Paul Cézanne
Allée	Paul Claudel
Allée	Paul Dukas
Allée	Paul Eluard
Allée	Paul Fort
Avenue	Paul Langevin – n° pairs
Allée	Paul Léautaud
Allée	Paul Painlevé
Avenue	Paul Valéry – n° pairs
Allée	Paul Verlaine
Allée	Philippe de Champaigne
Impasse	Pommiers (des)
Sentier	Pointe des 3 Quarts (de la)
Rue	Pontoise (de)
Allée	Pontremoli
Impasse	Presles (de)
Allée	Raoul Dufy
Avenue	Raphaël
Rue	Raymond Radiguet
Route	Refuzniks (des)
Allée	Rochefoucauld (de la)
Place	Saint-Saëns
Boulevard	Salvador Allende
Impasse	Saules (des)
Rue	Somme (de la)
Place	Suzanne Valadon
Allée	Valéry Larbaud
Allée	Van Gogh
Avenue	Verdun (de)
Rue	Vieil Armand (du)
Allée	Vincent d'Indy
Allée	Voltaire
Allée	Watteau

Sarcelles section 2-11

Type de voie	Nom de la voie
Place	11 Novembre (du)
Place	3 Noyers
Rue	Ableval (d')
Rue	Abreuvoir (de l')
Rue	Ader
Rue	Alicia
Allée	Alouettes (des)
Rue	Amandiers (des)
Rue	André Beauval
Avenue	André Bouttes
Rue	André Grunig
Rue	André Vassord
Rue	Bastin
Impasse	Baudoin
Rue	Bauves (des)
Impasse	Beauséjour
Rue	Beauséjour
Avenue	Bel Air (du)
Ruelle	Bellettre
Rue	Berces (des)
Rue	Bergeronnettes (des)
Impasse	Bocage (du)
Rue	Bocage (du)
Rue	Bois (du)
Square	Bois Joli (du)
Rue	Boivin
Rue	Bouvreuils (des)
Sentier	Bouvreuils (des)
Impasse	Bruants (des)
Rue	Bruants (des)
Venelle	Buis (du)
Rue	Capitaine Ferber (du)
Impasse	Capselles (des)
Place	Cardères (des)
Impasse	Carlins (des)
Impasse	Carnot
Rue	Carnot
Résidence	Carnot
Rue	Censier
Allée	Chabrier
Rue	Champ de Chartres (du)
Rue	Champ Gallois (du)

Impasse	Chapelle Saint-Nicolas (de la)
Rue	Chapelle Saint-Nicolas (de la)
Place	Chardonnerettes (des)
Rue	Chardonnerettes (des)
Rue	Charles Lavenarde
Rue	Chemin Vert (du)
Place	Cornouiller (du)
Impasse	Coucielles (de)
Rue	Docteur Dumoulin (du)
Boulevard	Docteur Galvani (du)
Rue	Docteur Louvet (du)
Allée	Eglantiers (des)
Rue	Eglise (de l')
Chemin	Enghien (d')
Rue	Engoulevents (des)
Rue	Eparges (des)
Allée	Erables (des)
Rue	Escouvrier (de l') - n° pairs à partir du n° 8 et n° impairs à partir du n° 13
Rue	Etourneaux (des)
Rue	Fauvettes (des)
Rue	Félix Faure
Rue	Fer à Cheval (du)
Avenue	Ferdinand Duchemin
Rue	Four Défait (du)
Avenue	Foyer (du)
Chemin	Frou (du)
Avenue	Gabriel Péri
Allée	Geais (des)
Boulevard	Général de Gaulle
Rue	Giraudon (de)
Rue	Gosserots (des)
Rue	Grands Clos (des)
Rue	Henri Meyer
Venelle	Hirondelles (des)
Impasse	Ifs (des)
Rue	Jean Cabioch
Allée	Jean Jacques Rousseau
Rue	Jean-Jacques Rousseau
Rue	Jean Zay
Rue	Jonquilles (des)
Chemin	Lavandières (des)
Place	Libération (de la)
Rue	Lieutenant Colonel Quinette (du)
Impasse	Maffliate
Rue	Marais (des)
Rue	Marcellin Berthelot

Place	Marché (du)
Rue	Marlière (de la)
Avenue	Marronniers (des)
Avenue	Marx Dormoy
Place	Méditerranée (de la)
Rue	Mésanges (des)
Allée	Michel Bastien
Rue	Miraville (de)
Chemin	Mobillets (des)
Rue	Mobillets (des)
Avenue	Nid (du)
Rue	Nieuport (de)
Allée	Noisetiers (des)
Allée	Orme Richard (de l')
Square	Osiers (des)
Avenue	Paix (de la)
Avenue	Passerots (des)
Rue	Pasteur
Avenue	Pépinière (de la)
Rue	Petit Houx (du)
Rue	Pierre Brossolette
Rue	Pierre Curie
Impasse	Piliers (des)
Rue	Piliers (des)
Rue	Pinsons (des)
Allée	Pivoines (des)
Chemin	Plâtrières (des)
Rue	Prairie (de la)
Rue	République (de la)
Rue	Résistance (de la)
Place	Richebourg (de)
Rue	Robiniers (des)
Avenue	Rond-Point (du)
Chemin	Roseaux (des)
Avenue	Roses (des)
Rue	Rosne (du)
Allée	Rosignols (des)
Allée	Rouges Gorges (des)
Avenue	Ruche (de la)
Rue	Ruisseau (du)
Rue	Sansonnets (des)
Chemin	Sarcelles au Luat (de)
Rue	Sauvagines (des)
Rue	Sorbiers (des)
Rue	Sources (des)
Place	Souvenir Français (du)

Avenue	Stade (du)
Rue	Taillepiepied
Rue	Temple (du)
Impasse	Théodore Bullier
Avenue	Tilleuls (des)
Rue	Tissonvilliers (de)
Allée	Tourterelles (des)
Rue	Verdiers (des)
Rue	Victor Hugo
Rue	Victor Rond
Rue	Voltaire

Direction régionale et interdépartementale de l'équipement
et de l'aménagement

IDF-2017-01-20-001

A R R E T E

accordant à la SAS LES GRANDS CHAMPS
DEVELOPPEMENT l'agrément institué par l'article
R.510-1 du code de l'urbanisme

PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

A R R E T E n°

**accordant à la
SAS LES GRANDS CHAMPS DEVELOPPEMENT
l'agrément institué par l'article R.510-1 du code de l'urbanisme**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE,
PRÉFET DE PARIS,
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

- Vu** le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.510-1 à L.510-4 et R.510-1 à R.510-15 ;
- Vu** le contrat de développement territorial « Cœur économique Roissy Terres de France » signé le 27 février 2014 ;
- Vu** la demande d'agrément présentée par LINKCITY pour le compte de la SAS LES GRANDS CHAMPS DEVELOPPEMENT, reçue en préfecture de région le 07/04/2016 ;
- Vu** l'arrêté préfectoral IDF-2016-05-26-031 du 26/05/2016 portant ajournement de décision à la SAS LES GRANDS CHAMPS DEVELOPPEMENT, notifié le 06/06/2016 ;
- Vu** l'arrêté préfectoral IDF-2016-07-22-053 du 22/07/2016 portant refus d'agrément à la SAS LES GRANDS CHAMPS DEVELOPPEMENT, notifié le 27/07/2016 ;
- Vu** le recours gracieux à l'encontre du refus d'agrément, déposé par le Cabinet Fidal, en date du 9 septembre 2016, reçu le 13 septembre 2016 ;
- Vu** la réponse au recours transmise au Cabinet Fidal en date du 8 novembre 2016, en particulier l'avant-dernier paragraphe qui faisait état de la proposition d'une démarche concertée pour élaborer un schéma d'ensemble des implantations immobilières d'entreprises ;
- Vu** la lettre du président de la communauté d'agglomération Roissy – Pays de France, en date du 5 décembre 2016, acceptant notamment l'engagement de la démarche proposée par l'Etat ;
- Vu** le compte-rendu de la réunion du 7 décembre 2016, qui a engagé le travail sur la régulation des zones d'activités économiques avec pour objectif d'aboutir au début de l'année 2017 à la signature d'un protocole d'accord définissant les actions à engager pour améliorer les conditions d'implantation des zones d'activités au regard des enjeux de préservation des terres agricoles productives et de production de logements ;

Considérant qu'en application de l'article R.510-7 sus-mentionné, les agréments délivrés doivent être compatibles avec les orientations fixées avec le schéma directeur de la région d'Ile-de-France (SDRIF) ;

Immeuble Le Ponant – 5, rue Leblanc – 75911 Paris Cedex 15
Téléphone : 01 82 52 40 00

Considérant que le schéma directeur de la région Île-de-France indique que l'aménagement des grands sites multimodaux permettant la massification des flux doit être prévu aux carrefours des grands axes routiers, ferroviaires et fluviaux et que l'étalement de l'activité logistique le long des axes routiers doit être évité ;

Considérant que le projet demandé s'inscrit dans la mise en œuvre du contrat de développement territorial « Cœur économique Roissy Terres de France », signé le 27 février 2014 ;

Considérant que l'élaboration du schéma de régulation des zones d'activités en cours sur le territoire de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France est engagée ;

Considérant que, dans ces conditions, l'agrément peut être délivré sans attendre l'aboutissement du schéma de régulation des zones d'activités économiques sur le secteur de Roissy, en cours de discussion avec les collectivités locales et les opérateurs ;

Sur proposition du Préfet, secrétaire général pour les affaires régionales d'Île-de-France ;

ARRETE

Article Premier : L'agrément prévu par les articles susvisés du code de l'urbanisme est accordé à la SAS LES GRANDS CHAMPS DEVELOPPEMENT, en vue de la réalisation au THILLAY (95500) – Lieu-dit ZA des Grands Champs – entre la RD47A (rond-point de la Talmouse) et la RD 317 – d'une opération de construction d'un ensemble immobilier à usage principal d'entrepôts d'une surface de plancher totale soumise à agrément de 43 000 m².

Article 2 : La surface de plancher totale accordée se compose comme suit :

Entrepôts :	40 000 m ² (construction)
Bureaux :	3 000 m ² (construction)

Ces surfaces constituent un maximum susceptible d'être réduit en application des dispositions d'urbanisme.

Article 3 : Les locaux devront être utilisés uniquement en vue de l'exercice de l'activité définie à l'article 2.

Article 4 : La délivrance du permis de construire étant subordonnée à l'ensemble des règles régissant la matière, la présente décision ne préjuge pas de cette délivrance et elle ne peut être opposée aux objections éventuelles touchant notamment l'implantation, les volumes, la densité, les nuisances, etc., qui pourraient être faites par les services chargés d'instruire la demande de permis de construire. Cette demande, à laquelle sera annexée une copie de la présente décision, devra être déposée dans le délai d'un an à compter de la date de décision, à l'échéance duquel la présente décision sera caduque.

Article 5 : La présente décision sera notifiée à :

SAS LES GRANDS CHAMPS DEVELOPPEMENT
1, avenue Eugène Freyssinet
78280 GUYANCOURT

Article 6 : Dans les deux mois suivant la notification ou la publication du présent arrêté préfectoral, ce dernier peut faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès du préfet de la région Île-de-France, soit hiérarchique auprès du ministère chargé de l'aménagement du territoire, ou bien d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent.


L'absence de réponse au terme du délai de deux mois pour le préfet de la région Île-de-France et le ministre chargé de l'aménagement du territoire, vaut rejet implicite.

Article 7 : Le préfet du Val d'Oise et le directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement sont chargés, pour ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région et dont une ampliation est adressée au directeur départemental des territoires du Val d'Oise.

20 JAN. 2017

Fait à Paris, le

Le Préfet de la Région d'Île-de-France,
Préfet de Paris



Jean-François GARENCO

Direction régionale et interdépartementale de l'équipement
et de l'aménagement

IDF-2017-01-20-002

A R R E T E

accordant à la SAS LES GRANDS CHAMPS
DEVELOPPEMENT l'agrément institué par l'article
R.510-1 du code de l'urbanisme

PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

A R R E T E n°

**accordant à la SAS LES GRANDS CHAMPS DEVELOPPEMENT
l'agrément institué par l'article R.510-1 du code de l'urbanisme**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE,
PRÉFET DE PARIS,
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

- Vu** le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.510-1 à L.510-4 et R.510-1 à R.510-15 ;
- Vu** le contrat de développement territorial « Cœur économique Roissy Terres de France » signé le 27 février 2014 ;
- Vu** la demande d'agrément présentée par LINKCITY pour le compte de la SAS LES GRANDS CHAMPS DEVELOPPEMENT, reçue en préfecture de région le 15/06/2016 ;
- Vu** l'arrêté préfectoral IDF-2016-07-22-052 du 22/07/2016 portant refus d'agrément à la SAS LES GRANDS CHAMPS DEVELOPPEMENT, notifié le 27/07/2016 ;
- Vu** le recours gracieux à l'encontre du refus d'agrément, déposé par le Cabinet Fidal, en date du 9 septembre 2016, reçu le 13 septembre 2016 ;
- Vu** la réponse au recours transmise au Cabinet Fidal en date du 8 novembre 2016, en particulier l'avant-dernier paragraphe qui faisait état de la proposition d'une démarche concertée pour élaborer un schéma d'ensemble des implantations immobilières d'entreprises ;
- Vu** la lettre du président de la communauté d'agglomération Roissy – Pays de France, en date du 5 décembre 2016, acceptant notamment l'engagement de la démarche proposée par l'Etat ;
- Vu** le compte-rendu de la réunion du 7 décembre 2016, qui a engagé le travail sur la régulation des zones d'activités économiques avec pour objectif d'aboutir au début de l'année 2017 à la signature d'un protocole d'accord définissant les actions à engager pour améliorer les conditions d'implantation des zones d'activités au regard des enjeux de préservation des terres agricoles productives et de production de logements ;

Considérant qu'en application de l'article R.510-7 sus-mentionné, les agréments délivrés doivent être compatibles avec les orientations fixées avec le schéma directeur de la région d'Ile-de-France (SDRIF) ;

Considérant que le schéma directeur de la région Île-de-France indique que l'aménagement des grands sites multimodaux permettant la massification des flux doit être prévu aux carrefours des grands axes routiers, ferroviaires et fluviaux et que l'étalement de l'activité logistique le long des axes routiers doit être évité ;

Immeuble Le Ponant – 5, rue Leblanc – 75911 Paris Cedex 15
Téléphone : 01 82 52 40 00

Considérant que le projet demandé s'inscrit dans la mise en œuvre du contrat de développement territorial « Cœur économique Roissy Terres de France », signé le 27 février 2014 ;

Considérant que l'élaboration du schéma de régulation des zones d'activités en cours sur le territoire de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France est engagée ;

Considérant que, dans ces conditions, l'agrément peut être délivré sans attendre l'aboutissement du schéma de régulation des zones d'activités économiques sur le secteur de Roissy, en cours de discussion avec les collectivités locales et les opérateurs ;

Sur proposition du Préfet, secrétaire général pour les affaires régionales d'Île-de-France ;

ARRETE

Article Premier : L'agrément prévu par les articles susvisés du code de l'urbanisme est accordé à la SAS LES GRANDS CHAMPS DEVELOPPEMENT, en vue de la réalisation au THILLAY (95500) – Lieu-dit ZA des Grands Champs – entre la RD47A (rond-point de la Talmouse) et la RD 317 – d'une opération de construction d'un ensemble immobilier à usage principal d'activités industrielles d'une surface de plancher totale soumise à agrément de 26 000 m².

Article 2 : La surface de plancher totale accordée se compose comme suit :

Bâtiment A : 7 016 m ² dont,	
Bureau :	1 620 m ² (construction)
Activités industrielles :	5 396 m ² (construction)
Bâtiment B : 4 540 m ² dont,	
Bureau :	1 048 m ² (construction)
Activités industrielles :	3 492 m ² (construction)
Bâtiment C : 4 127 m ² dont,	
Bureau :	952 m ² (construction)
Activités industrielles :	3 175 m ² (construction)
Bâtiment D : 5 365 m ² dont,	
Bureau :	1 238 m ² (construction)
Activités industrielles :	4 127 m ² (construction)
Bâtiment E : 4 952 m ² dont,	
Bureau :	1 142 m ² (construction)
Activités industrielles :	3 810 m ² (construction)

Ces surfaces constituent un maximum susceptible d'être réduit en application des dispositions d'urbanisme.

Article 3 : Les locaux devront être utilisés uniquement en vue de l'exercice de l'activité définie à l'article 2.

Article 4 : La délivrance du permis de construire étant subordonnée à l'ensemble des règles régissant la matière, la présente décision ne préjuge pas de cette délivrance et elle ne peut être opposée aux objections éventuelles touchant notamment l'implantation, les volumes, la densité, les

nuisances, etc., qui pourraient être faites par les services chargés d'instruire la demande de permis de construire. Cette demande, à laquelle sera annexée une copie de la présente décision, devra être déposée dans le délai d'un an à compter de la date de décision, à l'échéance duquel la présente décision sera caduque.

Article 5 : La présente décision sera notifiée à :

SAS LES GRANDS CHAMPS DEVELOPPEMENT
1, avenue Eugène Freyssinet
78280 GUYANCOURT

Article 6 : Dans les deux mois suivant la notification ou la publication du présent arrêté préfectoral, ce dernier peut faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès du préfet de la région Île-de-France, soit hiérarchique auprès du ministère chargé de l'aménagement du territoire, ou bien d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent.

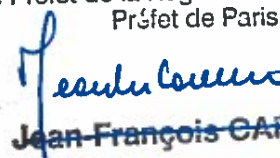
L'absence de réponse au terme du délai de deux mois pour le préfet de la région Île-de-France et le ministre chargé de l'aménagement du territoire, vaut rejet implicite.

Article 7 : Le préfet du Val d'Oise et le directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement sont chargés, pour ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région et dont une ampliation est adressée au directeur départemental des territoires du Val d'Oise.

20 JAN. 2017

Fait à Paris, le

Le Préfet de la Région d'Île-de-France,
Préfet de Paris


Jean-François GARENCO

Préfecture de la région d'Ile-de-France

IDF-2017-01-20-004

Arrêté portant nomination des membres du comité de
gestion des poissons migrateurs du bassin
Seine-Normandie

PRÉFET DE LA RÉGION D'ILE-DE-FRANCE

ARRETE N°

du 20 JAN. 2017

**PORTANT NOMINATION DES MEMBRES
DU COMITE DE GESTION DES POISSONS MIGRATEURS
DU BASSIN SEINE-NORMANDIE**

**LE PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE
PREFET DE PARIS
PREFET COORDONNATEUR DU BASSIN SEINE-NORMANDIE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

- VU** le code de l'environnement, livre IV, titre III, et notamment les articles R436-49 et suivants ;
- VU** l'arrêté ministériel du 21 juillet 2016 fixant la composition des comités de gestion des poissons migrateurs ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2011313-001 du 08 décembre 2011 portant nomination au comité de gestion des poissons migrateurs du bassin Seine-Normandie ;
- VU** la délibération effectuée par le Conseil régional de Normandie en date du 7 mars 2016 portant désignation des représentants au sein d'organismes extérieurs ;
- VU** les propositions effectuées par les organismes et associations consultés ;
- SUR** proposition du directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France, délégué de bassin,

ARRETE

Article 1^{er} – Le comité de gestion des poissons migrateurs du bassin Seine-Normandie, présidé par le préfet de la région Île-de-France ou son représentant, comprend les membres de droit suivants :

Représentants de l'Etat :

- le directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France, délégué de bassin Seine-Normandie, secrétaire du comité de gestion des poissons migrateurs du bassin Seine-Normandie ou son représentant,
- le chef du service police de l'eau de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France ou son représentant,
- le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie ou son représentant,
- le directeur inter-régional de la Mer Manche Est-Mer du Nord ou son représentant,
- le directeur départemental des territoires et de la mer de la Manche ou son représentant,
- le directeur départemental des territoires et de la mer du Calvados ou son représentant,
- le directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine Maritime ou son représentant ;

Représentants des pêcheurs amateurs en eau douce et de leurs associations :

- Monsieur Daniel HANCHARD, président de la Fédération pour la pêche et la protection des milieux aquatiques du département de la Seine-Maritime,
- Monsieur Christian GRIGY, président de la Fédération pour la pêche et la protection des milieux aquatiques du département du Calvados,
- Monsieur Jean-Paul DORON, président de la Fédération pour la pêche et la protection des milieux aquatiques du département de l'Orne ;

Représentant des pêcheurs professionnels en eau douce :

- Monsieur Didier BERTOLO, président de l'association interdépartementale agréée des pêcheurs professionnels en eau douce des bassins de la Seine et du Nord ;

Représentants des marins pêcheurs professionnels exerçant leur activité dans la zone comprise entre la limite de salure des eaux et la limite transversale de la mer :

- Monsieur Philippe NEEL,
- Monsieur Denis ROBIOLLE ;

Représentant de propriétaires riverains :

- Monsieur Jean-Paul FELS, président de l'association des Riverains de la Calonne et de ses Ruisseaux.

Article 2 – Peuvent participer aux séances du comité avec voix délibératives :

Représentants des conseils régionaux :

- Monsieur Didier VERGY, conseiller régional de la région Normandie ;
- Monsieur Hubert LEFEVRE, conseiller régional de la région Normandie.

Article 3 – Peuvent participer aux séances du comité, à titre consultatif :

- le directeur interrégional Normandie – Hauts de France de l'Agence française pour la biodiversité, ou son représentant ;
- un représentant de l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer.

Article 4 – Peuvent également assister aux séances du comité, à titre d'experts et d'invités, les personnes suivantes :

- le directeur départemental des territoires et de la mer de l'Eure ou son représentant ;
- le directeur départemental des territoires de l'Orne ou son représentant ;
- la directrice de l'Agence de l'eau Seine-Normandie ou son représentant ;
- Monsieur Arnaud RICHARD, de l'Agence française pour la biodiversité ;
- Monsieur Gwenaël ROBINEAU, de l'unité spécialisée migrateurs de l'Agence française pour la biodiversité ;
- Monsieur Geoffroy GAROT de l'association Seine Normandie Migrateurs ;
- Monsieur Jérémie CORRE, de l'association Normandie Grands Migrateurs ;
- Monsieur Julien BOUCAULT de l'Union de bassin des fédérations pour la pêche et la protection du milieu aquatique du bassin Seine-Normandie ;
- Monsieur Bernard GUERALT, président de l'Association internationale de défense du Saumon atlantique ;
- Monsieur Jean ALLARDI, de l'Association internationale de défense du Saumon atlantique ;
- Monsieur John PHILIPOT, de l'Association nationale pour la protection des eaux et des rivières ;
- Monsieur Claude BUHAN, président de la Fédération pour la pêche et la protection des milieux aquatiques du département de la Manche ;
- Monsieur Germain SANSON, directeur de la Fédération pour la pêche et la protection des milieux aquatiques du département de l'Eure ;
- Madame Catherine PAUL, du Comité régional des pêches et des élevages marins Normandie ;
- Monsieur Jérémie SOUBEN, du Comité National des Pêches Maritimes et des élevages Marins ;
- Monsieur Jean LEPIGOUCHET, de la Fédération Nationale des Pêcheurs Plaisanciers et Sportifs de France ;
- le chef du service Etudes et Grands Travaux de la Direction territoriale du Bassin de la Seine de Voies navigables de France ou son représentant ;
- Madame Caroline DELPUECH, d'Electricité de France ;
- Monsieur Jean-Marie PINGAULT, de l'Association française des amis des moulins.

En fonction de l'ordre du jour, le président du COGEPOMI peut solliciter la participation d'autres experts.

Peuvent notamment assister aux réunions, les techniciens des fédérations de pêche, de l'Agence française pour la biodiversité, de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, des conseils départementaux ou des conseils régionaux du périmètre du COGEPOMI.

Article 5 – La durée du mandat des membres du COGEPOMI autres que les représentants de l'Etat est fixée à 5 ans. Leur mandat est renouvelable.

Article 6 – En cas d'empêchement du préfet coordonnateur de bassin Seine-Normandie, président du comité, le directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France, délégué de bassin, le supplée.

Article 7 – Le secrétariat du comité est assuré par la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France, délégation de bassin.

Article 8 – Tout membre du COGEPOMI disposant d'une voix délibérative qui est empêché d'assister à une réunion a la faculté de donner pouvoir écrit de voter en son nom à tout autre membre du comité disposant d'une voix délibérative. Chaque membre du COGEPOMI disposant d'une voix délibérative ne peut disposer que d'un seul pouvoir.

Article 9 – L'arrêté préfectoral n°2011313-001 du 08 décembre 2011 portant nomination au comité de gestion des poissons migrateurs du bassin Seine-Normandie est abrogé.

Article 10 – Le préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et le directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France, délégué de bassin Seine-Normandie, sont chargés chacun pour ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Le Préfet de la Région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris

Jean-François CARENCO

Préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris

IDF-2017-01-20-005

Arrêté portant attribution de la médaille de bronze de la
jeunesse, des sports et de l'engagement associatif
(contingent départemental) – promotion du 1er janvier
2017



PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

PRÉFET DE PARIS

Arrêté n°
portant attribution de la médaille de bronze de la
jeunesse, des sports et de l'engagement associatif
(contingent départemental) –
promotion du 1^{er} janvier 2017

LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE,
PRÉFET DE PARIS,
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DE LA LÉGION D'HONNEUR
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

Vu le décret n° 70-26 du 8 janvier 1970 relatif à la médaille de la jeunesse et des sports modifié par le décret n° 2000-543 du 16 juin 2000 ;

Vu le décret n° 83-1035 du 22 novembre 1983 portant modifications du décret n° 69-942 du 14 octobre 1969, relatif aux caractéristiques et aux modalités d'attribution de la médaille de la jeunesse et des sports ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2013-1191 du 18 décembre 2013 modifiant le décret n°69-942 du 14 octobre 1969 modifié, relatif aux caractéristiques et aux modalités d'attribution de la médaille de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif ;

Vu le décret du 5 mars 2015 portant nomination de M. Jean-François CARENCO, en qualité de Préfet de la région Île-de-France, Préfet de Paris ;

Vu l'arrêté ministériel du 5 octobre 1987 fixant les modalités d'application des dispositions du décret n° 83-1035 du 22 novembre 1983 ;

Vu l'arrêté n° 201627-0007 du 17 janvier 2016 portant organisation de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris ;

Vu l'instruction ministérielle n°87-197-JS du 10 novembre 1987, sur le remaniement du contingent de médailles et la déconcentration de la médaille de Bronze de la jeunesse et des sports ;

Vu l'instruction ministérielle n°2014/18 du 20 janvier 2014 relative à la médaille de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif ;

Sur proposition du Directeur départemental de la cohésion sociale de Paris et à l'occasion de la promotion du 1^{er} janvier 2017 ;

1/3

5 rue Leblanc – 75911 Paris Cedex 15
Standard : 01.82.52 40 00 Site internet : www.ile-de-france.gouv.fr

Arrête

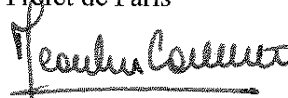
Article 1 : la médaille de bronze de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif (contingent départemental) est attribuée aux personnes dont les noms suivent :

Monsieur ACHOUR Victor
Madame AGUETTANT Anaïs (née CATTIER)
Monsieur BAYLE Frédéric
Madame BERNARDEAU Mélinda
Monsieur BLOND Stéphane
Monsieur BRAGUE Frédéric
Madame CASABIANCA Fabienne (née BRUNOT)
Monsieur CHERENE Hubert
Monsieur CUROT Vincent
Madame DERVILLE Dominique née LORIN
Madame DROUET Elise
Monsieur DUBOS Jean-François
Monsieur FERRON Marc
Monsieur JACQUEMIN Didier
Monsieur KUNTZ Philippe
Madame SEBIRE Annie
Monsieur MOUILLARD Sylvain
Madame MOULY Caroline
Madame POUPART Elisabeth (née CHAVANCE)
Madame REMY Elisabeth (née CABAUD)
Monsieur ROUSSEL Hervé
Monsieur VALARCHE Stéphane

Article 3 : La Préfète, Secrétaire générale de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, et le Directeur départemental de la cohésion sociale de Paris sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris, et accessible sur le site internet de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris : <http://www.ile-de-france.gouv.fr>.

Fait à Paris, le 20 JAN. 2017

Le Préfet de la région d'Île-de-France
Préfet de Paris



Jean-François CARENCO

2/3

Voies et délais de recours :

Vous avez la possibilité de contester la présente décision, dans un délai de deux mois à compter de la notification de cette dernière, par voie de :

- recours contentieux : dans les deux mois à partir de la notification de la décision, auprès du tribunal administratif compétent.

- recours administratif : dans les deux mois à partir de la notification de la décision.

- recours gracieux, auprès de l'auteur de la décision ;
- recours hiérarchique, auprès du supérieur hiérarchique de l'auteur de la décision.

L'introduction d'un recours administratif interrompt les délais de recours contentieux. L'absence de réponse de l'administration dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Dans ce cas, le juge administratif doit être saisi dans les deux mois suivant la réponse expresse ou implicite de l'administration.

Préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris

IDF-2017-01-19-006

Arrêté signé portant prorogation de la convention
constitutive du groupement d'intérêt public dénommé
mission locale intercommunale d'Asnières-sur-Seine
Villeneuve-la-Garenne



PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE DE FRANCE

SECRETARIAT GENERAL POUR LES AFFAIRES REGIONALES
PMM/SC/BRR

Arrêté

Portant prorogation de la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public dénommé « Mission locale intercommunale d'Asnières-sur-Seine/Villeneuve-la-Garenne »

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE DE FRANCE
PRÉFET DE PARIS
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

VU l'article L.5314-1 du code du travail relatif à la création de la mission locale pour l'insertion professionnelle ;

VU la loi n°2011-525 du 17 mai 2011 modifiée de simplification et d'amélioration de la qualité du droit, et notamment son chapitre II ;

VU le décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public (GIP) ;

VU l'arrêté interministériel n°ETSD1412276A du 18 mai 2015 portant délégation aux préfets de région du pouvoir d'approbation des conventions constitutives des groupements d'intérêt public portant mission locale, de leur renouvellement et de leurs modifications ;

VU l'arrêté DAE/1 n°2001-68 du 26 septembre 2001, portant approbation de la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public dénommé « Mission locale intercommunale d'Asnières-sur-Seine / Villeneuve-la-Garenne » conclue le 4 juillet 2001 ;

VU l'arrêté préfectoral n°2006-1486 du 29 septembre 2006 portant prorogation de la convention constitutive du GIP dénommé « Mission locale intercommunale d'Asnières-sur-Seine/Villeneuve-la-Garenne» ;

VU l'arrêté préfectoral n°2012182-0003 du 30 juin 2012 portant prorogation de la convention constitutive du GIP dénommé « Mission locale intercommunale d'Asnières-sur-Seine/Villeneuve-la-Garenne» ;

5 rue Leblanc - 75911 PARIS CEDEX 15
Tél. standard : 01 82 52 40 00
Adresse internet : www.ile-de-france.gouv.fr
Allô, service public : 39 39

VU la décision de l'Assemblée Générale du GIP en date du 18 mai 2016 approuvant à l'unanimité la prorogation pour cinq ans du GIP dénommé « Mission locale intercommunale d'Asnières-sur-Seine/Villeneuve-la-Garenne » ;

VU l'avis du directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris en date du 14 décembre 2016 ;

VU l'avis de la directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Île-de-France et du département de Paris en date du 11 janvier 2017 ;

SUR proposition du préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : La durée du Groupement d'Intérêt Public pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en difficulté dénommé « Mission locale intercommunale d'Asnières-sur-Seine/Villeneuve-la-Garenne » est prorogée de cinq ans, à compter du 1^{er} octobre 2016.

ARTICLE 2 : Sa dénomination, son objet, son siège social, ses membres, sa durée et sa zone géographique, restent ceux indiqués dans l'arrêté du 26 septembre 2001 susvisé.

ARTICLE 3 : Le préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 19 JAN. 2017

Pour le Préfet de Région, et par délégation
Le préfet, secrétaire général
pour les affaires régionales d'Île-de-France



Yannick IMBERT